

Bourse de recherche de l'OTAN 1995-97
Rapport final

LA GRANDE-BRETAGNE ET LA SECURITE EUROPEENNE
1989-1995

Pauline SCHNAPPER

INTRODUCTION

Cette étude porte sur la façon dont un des principaux pays d'Europe occidentale, le Royaume-Uni, a réagi face aux bouleversements stratégiques qui ont suivi les événements de 1989, symbolisés par la chute du Mur de Berlin. Ceux-ci modifiaient en profondeur le schéma de la sécurité du pays tel qu'il s'était organisé à la fin des années 1940, et par là-même remettaient également en cause les structures de l'ordre politique du pays, du moins dans sa dimension de politique étrangère.

Il s'agit donc ici d'analyser le degré d'adaptation de la politique britannique à la nouvelle configuration européenne issue du choc des années 1989-90. Dans quelle mesure le Royaume-Uni a-t-il réussi la mutation de sa politique de sécurité entre 1989 et 1996, et quels facteurs l'y encourageaient ou au contraire y faisaient obstacle ? Cette question se pose de façon particulièrement aiguë dans un pays qui s'est toujours targué de la faculté d'adaptation de sa politique étrangère aux circonstances du moment et de son pragmatisme en la matière.

En effet, de même qu'en 1945 Londres avait su s'adapter aux nouvelles circonstances nées de la seconde guerre mondiale et renoncé à son attitude traditionnelle de détachement, de même on aurait pu penser que son pragmatisme lui ferait modifier de nouveau sa politique après 1989. Pourtant, il n'en a rien été, ou du moins la politique britannique a été marquée par un très grand conservatisme, défendu précisément par la référence au pragmatisme. Le refus d'une "vision" à la française et d'un projet politique européen fondé sur une nouvelle architecture institutionnelle pour la Communauté Economique Européenne a conduit le Royaume-Uni à freiner des quatre fers toute

possibilité d'évolution dans ce domaine lors des négociations du traité de Maastricht. C'est par ailleurs au nom du pragmatisme que le gouvernement a voulu conserver à peu près inchangée l'OTAN après 1989 (pourquoi modifier une institution qui avait fait ses preuves?), et au nom du pragmatisme toujours qu'il a changé d'attitude vis-à-vis de l'UEO à partir de 1994-95, une fois constatée la persistance de certains désaccords avec les Etats-Unis, notamment sur la Bosnie, et l'éventualité pour les Européens d'entreprendre à l'avenir des actions communes sans la participation de l'Amérique.

La méthode que nous avons utilisée pour mener notre recherche a été induite par les difficultés inhérentes à l'étude d'une période aussi contemporaine des relations internationales, qui se traduisent essentiellement par l'impossibilité d'avoir accès aux archives, à laquelle s'ajoute le relativement faible nombre de sources secondaires - ce qui peut cependant se révéler un atout, en ce que cette faiblesse laisse ouvert un vaste champ d'exploration.

On trouvera dans la bibliographie la liste des sources secondaires qui nous ont été directement utiles pour notre travail. En ce qui concerne les sources primaires, nous avons utilisé certains documents comme les bulletins quotidiens de l'Agence Europe, la revue de presse de l'UEO, ou les dossiers de presse de l'International Institute for Strategic Studies (IISS) à Londres. La lecture des débats des deux Chambres de Westminster et celle des rapports des commissions parlementaires se sont révélés également riches d'enseignement. Les discours, articles et autobiographies des hommes politiques, comme les publications des partis politiques, notamment à l'occasion des élections générales de 1992 et des élections européennes de 1994, ont aussi été une mine d'informations sur la politique britannique et le processus décisionnel outre-Manche.

Par ailleurs, pour compléter, actualiser ou confirmer ces données, nous avons réalisé une bonne vingtaine d'entretiens semi-directifs auprès de diplomates, hauts fonctionnaires et hommes politiques britanniques à Londres, Paris et Bruxelles, ainsi qu'auprès de quelques-uns de leurs homologues français qui avaient eu l'occasion de négocier ou de collaborer avec Londres entre 1990 et 1995. Ces entretiens se sont révélés particulièrement intéressants et fructueux, les renseignements ainsi obtenus étant souvent introuvables ailleurs.

Pour analyser la politique de sécurité britannique en Europe après 1989, nous étudierons successivement l'attitude de Londres vis-à-vis de l'OTAN, puis du projet d'union politique à l'oeuvre dans la Politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne (PESC) et incarné dans l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) en 1990 et 1991. Nous étudierons ensuite la position britannique vis-à-vis de l'articulation entre l'OTAN et l'UEO, qui a dominé les débats euro-atlantiques entre 1992 et 1994. Enfin nous évaluerons le rôle de la Grande-Bretagne dans les débats atlantiques et les actions militaires entreprises entre 1994 et 1996.

I

Le Royaume-Uni et la première rénovation de l'OTAN

(1990-1991)

En supprimant un des deux protagonistes du duel Est/Ouest, l'effondrement du bloc soviétique a également secoué les fondations de son adversaire. Paradoxalement, l'alliance qui sortait finalement victorieuse de cette confrontation "froide" voyait son existence remise en cause par la disparition de ce qui jusque là lui avait donné sens et cohésion. Dans ces conditions, on comprend que l'existence même de l'OTAN ait été remise en cause par certains après 1989, et ce au-delà des cercles traditionnellement critiques vis-à-vis de l'organisation.

Il devenait important de réformer l'organisation si on voulait, comme les gouvernements américain et britannique, mais aussi allemand, polonais ou hongrois, lui conserver une raison d'être. La nécessité s'en faisait d'autant plus sentir par ailleurs que réémergeait la question d'une identité de défense proprement européenne, sous une impulsion franco-allemande, dans le cadre des négociations sur l'union politique des Douze.¹ Celle-ci représentait une nouvelle "menace" pour les partisans du maintien de l'OTAN et les pays comme la Grande-Bretagne qui y avaient investi la quasi-totalité de leur effort de défense depuis des décennies. Ils craignaient de plus qu'elle n'encourageât davantage les Américains à se retirer, physiquement et moralement, de la défense du continent.

¹ Voir la deuxième partie.

Pour Londres, l'objectif allait au-delà du maintien d'une organisation à laquelle elle appartenait: l'OTAN jouait un tel rôle dans sa vision stratégique et dans l'organisation de sa défense qu'assurer la survie d'une Alliance à peu près intacte revenait à réaffirmer sa propre place dans le monde qui se mettait en place. Sans l'OTAN, tout son rôle politique sur la scène internationale s'effondrait, ou du moins la conception qu'elle en avait. D'autre part l'OTAN, en maintenant les Etats-Unis en Europe, rendait deux services: celui, déjà ancien, de limiter les dépenses budgétaires des Européens pour assurer leur propre défense; l'autre, qui n'était pas neuf non plus mais avait en quelque sorte acquis une nouvelle jeunesse avec l'unification, était de servir de contrepoids à la puissance allemande. Toutes ces raisons expliquent l'insistance avec laquelle le Royaume-Uni a martelé son attachement à l'Organisation, beaucoup plus nette que ses principaux partenaires. Paradoxalement pourtant, l'initiative des changements ne lui est pas toujours revenue au sein de l'Alliance.

Le sommet de Londres, en juillet 1990, et celui de Rome, en novembre 1991, marquèrent les nouvelles orientations politiques et militaires de l'Alliance, symbolisées par la spectaculaire "main de l'amitié" tendue aux anciens adversaires du pacte de Varsovie.² Dialogue et coopération politiques étaient désormais au coeur de l'action de l'Alliance, qui créait le Conseil de Coopération Nord-Atlantique (COCONA), forum d'échanges et de discussions avec les ex-pays de l'Est.

Ces initiatives politiques n'étaient qu'une étape préliminaire à une véritable transformation de l'Alliance atlantique, qui supposait un changement de stratégie militaire. Ceci fut fait avec l'adoption d'un nouveau "concept stratégique" au sommet de Rome, dont la rédaction au départ fut l'oeuvre de Michael Alexander, alors représentant permanent du Royaume-Uni à l'OTAN.

² NATO Review, No. 4, août 1990, p. 32-33.

La première mise à jour concernait la doctrine nucléaire. Avec l'effondrement de l'Union Soviétique la probabilité d'une attaque massive, conventionnelle ou nucléaire, contre l'Europe de l'Ouest devenait sinon nulle, du moins hautement improbable. La doctrine de la riposte graduée apparaissait dans ces conditions comme obsolète, et fut remplacée par celle de "dernier recours".³

Cependant pour la Grande-Bretagne, puissance nucléaire, cette doctrine ne représentait pas forcément un progrès, même si les milieux officiels savaient l'abandon de la riposte graduée inévitable.⁴ Dans la mesure où elle diminuait le poids relatif du nucléaire par rapport aux forces conventionnelles dans l'organisation globale de la sécurité européenne, la nouvelle doctrine diminuait également sa propre influence relative. Elle signifiait que la dissuasion nucléaire allait avoir un poids relatif moindre par rapport au temps de la guerre froide: le stock d'armes tactiques ou pré-stratégiques déployés en Allemagne, en particulier, allait être fortement réduit.⁵

Le gouvernement britannique, qui n'approuvait guère cette baisse d'influence d'un domaine dans lequel elle se trouvait en position de force, avait pourtant déjà annoncé certaines réductions dans le livre blanc de 1992, *Options for Change*, avant même le changement de concept stratégique de l'OTAN.⁶ La politique nucléaire britannique après la fin de la guerre froide a consisté à réduire l'arsenal, mais sans modifier la vision stratégique qui la sous-tendait, ni véritablement s'interroger sur le rôle de l'armement nucléaire dans le "nouveau monde": en d'autres termes l'adaptation fut quantitative mais non qualitative.

³ "Déclaration de Londres", *op. cit.*, § 18.

⁴ Entretien avec un diplomate impliqué dans le processus.

⁵ "Déclaration de Rome sur la paix et la coopération", *op. cit.*, § 5, p. 19.

⁶ *Options for Change*, Ministry of Defence, Cmnd1559-1, Londres, HMSO, 1990. Voir aussi "Forces in W Germany halved but nuclear commitment kept", *Financial Times*, 26 juillet 1990.

La grande nouveauté introduite par le sommet de Londres et confirmée par celui de Rome concernait cependant la structure des forces militaires conventionnelles intégrées, qui devait tenir compte de l'évolution de la nature des menaces auxquelles elles risquaient d'être désormais confrontées. Une complète réorganisation des forces fut donc annoncée.⁷ Le plan de restructuration avait été approuvé par les ministres de la défense de l'OTAN réunis le 28 mai 1991. L'idée de départ était qu'une large force, essentiellement terrestre, au coeur de l'Europe n'était plus indispensable, et que la quantité globale de troupes pouvait être diminuée. Les maîtres-mots étaient la multinationalité, la mobilité et la flexibilité des forces armées, qui devaient pouvoir être capables de se déployer rapidement dans des régions diverses pour réaliser des missions différentes. La réduction totale des troupes devait être de l'ordre de 20%, et dans le cas du Royaume-Uni le nombre de soldats stationnés en Allemagne divisé par deux (il était jusque là d'environ 55.000).⁸ Trois catégories de forces furent distinguées: des forces de réaction, elles-mêmes subdivisées en forces de réaction immédiate (d'environ 5000 hommes) et forces de réaction rapide comprenant des éléments des trois armes; les forces de défense principales, regroupant la majorité des unités nécessaires pour défendre l'intégrité territoriale des pays membres de l'OTAN; enfin des forces de soutien constituant des réserves en cas de nécessité.⁹

La contribution britannique à cette réorganisation fut importante. La Royal Navy et la Royal Air Force (RAF) participèrent aux forces rapides navale et aérienne multinationales opérationnelles à partir de 1995 ainsi qu'aux forces principales. Les forces de renfort furent aussi essentiellement américaines et britanniques. La plus importante contribution concernait cependant l'armée de

⁷ Michael Legge, "The making of NATO's new strategy", NATO Review, vol. 39, n° 6, décembre 1991, p. 9-14.

⁸ Financial Times, 30 mai 1991.

⁹ Statement on the Defence Estimates 1992, Londres: HMSO, 1992, p. 12.

terre, qui forma l'essentiel du corps de réaction rapide allié (ARRC). Ce corps multinational de 110.000 hommes devait comprendre 55.000 Britanniques, soit deux divisions , auxquelles s'ajoutait une brigade au sein d'une division multinationale, qui comprenait également des brigades néerlandaise, belge et allemande. De plus, L'ARRC devait être commandé par un général britannique. Au total ce sont près de la moitié des forces terrestres britanniques qui ont été affectées à l'ARRC.¹⁰

Mais l'ARRC n'avait pas qu'une valeur militaire: il devait également montrer que les Européens pouvaient prendre la responsabilité de leur sécurité sans s'organiser à l'extérieur de l'Alliance Atlantique, contrairement à ce qui était envisagé dans le projet franco-allemand de défense européenne. En somme, il se situait dans la continuité de l'Eurogroupe qui existait au sein de l'OTAN depuis bien avant la fin de la guerre froide. Obtenir le commandement de cette force était d'une importance primordiale. Cela permettait de conforter le rôle symbolique de grande puissance que voulait jouer le Royaume-Uni, de conserver une grande "visibilité" à la fois sur la scène internationale et au sein même de l'Alliance, où l'Allemagne risquait d'acquiescer le rôle second (derrière les Etats-Unis) que la Grande-Bretagne avait tenu pendant la guerre froide.¹¹

La politique britannique a donc consisté à souligner la nécessité de maintenir un fort lien transatlantique dans le cadre de l'OTAN, et ainsi à nier que celle-ci puisse être irrémédiablement liée à des circonstances historiques précises, c'est-à-dire à l'affrontement Est/Ouest. Cette ténacité s'explique par une série de raisons: confiance supérieure dans la puissance et la fiabilité des Etats-Unis que dans celles de ses partenaires européens; investissement

¹⁰ The Times, 24 juillet 1991.

¹¹ Entretiens avec des responsables du Ministère de la défense et du Foreign Office.

passé massif dans l'OTAN sur le plan financier et matériel, qui laisse des traces profondes dans la structuration des esprits au sein de l'élite dirigeante britannique; et parallèlement une méfiance instinctive à l'égard de tout ce qui remet en cause une organisation qui a fonctionné dans le passé. Pour reprendre une formule attribuée à Douglas Hurd, "si c'est pas cassé, faut pas le réparer" ("if it ain't broke, don't fix it"). Cependant la question du prestige de la Grande-Bretagne n'était pas non plus absente de ces considérations, en particulier quand il s'est agi de distribuer les postes de commandement importants au sein de l'Alliance. Au-delà du discours officiel sur les bienfaits de l'organisation, Londres s'est accrochée à elle parce que cette plate-forme était celle qui lui offrait le levier le plus important pour défendre ses intérêts.

II

Le Royaume-Uni et la défense européenne

1990-1991

La problématique qui a dominé les débats sur la sécurité européenne au début des années 1990 a tourné autour du couple OTAN/UEO, et au-delà sur ce que certains percevaient comme un choix entre la coopération transatlantique et la coopération européenne. Dans cette alternative, le Royaume-Uni s'est prononcé pour le premier élément, comme on vient de le voir, considérant que l'OTAN était à même de relever les défis de l'après-guerre froide. Il faut à présent se pencher sur le second volet du dyptique, c'est-à-dire sur la politique qu'a suivie la Grande-Bretagne vis-à-vis de l'union politique élaborée à partir de 1990 et institutionnalisée dans le traité de Maastricht, ainsi que vis-à-vis de l'organisation qui avait théoriquement vocation à incarner son volant défensif, c'est-à-dire l'UEO.

Dans la lettre de François Mitterrand à Helmut Kohl du 19 avril 1990, qui précédait la réunion du Conseil européen de Dublin, et dans laquelle ils proposaient le lancement conjoint des deux conférences inter-gouvernementales (CIG) sur l'union économique et monétaire (UEM) et l'union politique, les auteurs appelaient la Communauté européenne à définir et appliquer une politique étrangère et de sécurité commune.¹² Mais Margaret Thatcher avait toujours manifesté sa réprobation à l'égard d'une telle idée, qui d'après elle, répondait seulement aux intérêts de la France et de l'Allemagne: les premiers pouvaient ainsi réduire la puissance des seconds, tandis que pour

¹² Texte reproduit dans Bulletin de l'Agence Europe, 20 avril 1990, n° 5238.

Bonn l'union politique serait le prix à payer pour la réunification et "la démonstration que la nouvelle Allemagne ne se conduirait pas comme celle de Bismarck et d'Hitler".¹³ Une identité européenne de défense n'avait pour elle de sens que si elle s'inscrivait dans le cadre de l'OTAN et créait en son sein un "pilier" européen. La crise dans le Golfe, qui survint brutalement en août 1990, lui fournit un nouvel argument pour justifier cette vision. Elle soulevait en effet concrètement et pour la première fois depuis la fin de la guerre froide la question du rôle que devait ou pouvait jouer l'OTAN hors zone. La déclaration de Londres en 1990 avait rejeté l'hypothèse d'une extension du territoire couvert par l'organisation. Dans ces conditions, Margaret Thatcher voyait un rôle tout trouvé pour l'UEO: compléter l'action de l'OTAN là où celle-ci ne pouvait se projeter, c'est-à-dire hors zone.¹⁴

Plusieurs initiatives beaucoup plus ambitieuses, et par là-même dangereuses aux yeux du gouvernement britannique, furent soumises aux Etats membres dans les mois qui suivirent. En octobre 1990, la Commission européenne, qui avait le droit de soumettre des projets au même titre que les Etats membres, proposa la mise en place d'une politique de défense avec engagement mutuel de garantie de sécurité, et l'objectif à long terme d'établir une défense commune.¹⁵ La lettre du Chancelier Kohl et du président Mitterrand publiée le 6 décembre 1990, en prélude au Conseil européen de Rome, allait également dans le sens d'un projet d'union politique incluant la défense.¹⁶

¹³ Margaret Thatcher. The Downing Street Years, Londres, Harper & Collins, 1993, p. 760.

¹⁴ Anthony Forster. British Defence Policy in the Intergovernmental Conference on Political Union: A Case-study of Policy making in the European Community. M. Phil thesis, University of Oxford, 1993 (non publié), p. 51.

¹⁵ "Opinion" de la Commission, publiée dans le Bulletin des Communautés européennes, supplément 2/91, 1991, p. 102-116. Il est nécessaire de garder à l'esprit les distinctions entre les termes utilisés. Si l'on imagine une échelle allant du minimum d'intégration en matière de défense jusqu'au maximum, on aurait: aspects économiques de la sécurité -> aspects politiques (déjà dans l'Acte unique) -> politique de défense commune -> défense commune.

Il fallait réagir, aussi à son tour, quelques jours avant l'ouverture du Conseil européen, le Royaume-Uni présenta ses propres propositions. Le nouveau gouvernement de John Major l'identité européenne de sécurité acceptait que les Européens puissent agir seuls sur leurs continents, et non plus seulement hors zone. Mais un partage des rôles entre les différentes institutions était proposé: l'OTAN s'occuperait des questions de défense, l'UEO étudierait la politique de défense des Européens, tandis que la Communauté européenne se préoccuperait plus généralement des problèmes de sécurité, prise au sens le plus large, en liaison avec la CSCE et l'ONU.¹⁷

Les positions étaient donc bien tranchées quand s'ouvrit la conférence intergouvernementale (CIG) sur l'union politique en 1991. La question de la mise sur pied d'une défense européenne mettait en cause non seulement un élément primordial de la souveraineté des pays concernés, mais aussi la relation transatlantique et d'une manière générale l'architecture institutionnelle de la sécurité en Europe. Une chose était en effet d'arriver à des positions communes sur des questions diplomatiques, une autre était d'avoir une politique de défense commune, et *a fortiori*, une défense commune aux Européens, alors que chacun des pays avait des traditions nationales bien ancrées en la matière et des expériences historiques très différentes. Si tout le monde s'accordait à peu près pour souhaiter un renforcement du rôle des Européens dans leur propre défense, l'importance et l'organisation de cet engagement restaient à définir. La question tournait en particulier autour du statut de l'UEO. Quel devait être son lien avec l'Union européenne ? Fallait-il en faire le bras armé de l'Union destiné, à terme, à remplacer l'OTAN ? Ou ne devait-elle, comme le souhaitaient au départ les Britanniques et les

¹⁶ Bulletin de l'Agence Europe, n° 5387, 8 décembre 1990.

¹⁷ Bulletin de l'Agence Europe, n° 5386, 7 décembre 1990: le 5 décembre, aux Communes, D. Hurd écartait l'éventualité d'un rôle de défense pour la Communauté européenne, mais évoquait d'autres rôles, dans le contrôle des armements, l'exportation des composants nucléaires et chimiques, et les opérations de maintien de la paix.

Américains, que compléter celle-ci et lui être en tout état de cause subordonnée ?

Parmi les grands pays européens, deux positions étaient en contradiction à peu près absolue sur ce sujet à l'ouverture de la conférence intergouvernementale: le Royaume-Uni d'un côté et une coalition franco-allemande, soutenue par l'Espagne et la Belgique, de l'autre tandis que l'Italie se situait entre les deux. Comme l'avait rappelé Douglas Hurd aux Communes avant le sommet européen de Rome, Londres excluait d'avance la création d'une défense européenne, dont la seule responsabilité devait incomber à l'OTAN.¹⁸ Au contraire, la France et l'Allemagne entrevoyaient un projet beaucoup plus ambitieux, déjà présent dans la lettre déjà citée envoyée par MM. Mitterrand et Kohl à Giulio Andreotti le 7 décembre 1990, qui évoquait la possibilité de mettre en place "une réelle politique de sécurité commune, qui conduirait à terme à une défense commune".¹⁹ Selon cette perspective, l'UEO pourrait être incluse à terme dans l'union politique et élaborer en son nom une politique de sécurité commune.²⁰ Cette idée était reprise dans les propositions franco-allemandes de février 1991, où l'UEO développerait "progressivement la politique européenne commune de sécurité au nom de l'Union européenne."²¹

Pour trouver un accord, il fallait donc qu'il y ait une évolution de l'une des deux parties. Celle-ci se produisit, il faut le souligner, du côté britannique. Ce changement d'attitude fut limité, graduel et discret, mais se produisit dès l'ouverture des négociations au sein de la CIG. En effet, le discours britannique sur le principe d'une défense européenne se modifia comme suit:

¹⁸ Cité dans Bulletin de l'Agence Europe, n° 5386, 7 décembre 1990.

¹⁹ Bulletin de l'Agence Europe, n° 5387, 8 décembre 1990.

²⁰ Bulletin de l'Agence Europe, n° 5388, 10-11 décembre 1990.

²¹ Europe Documents, n° 1690, 15 février 1991.

le 28 janvier 1991, la délégation britannique expliquait qu'il ne pouvait y avoir de politique étrangère commune sans politique de sécurité commune, ni de politique de sécurité commune sans défense commune, contredisant donc - à la grande satisfaction de ses partenaires - la théorie soutenue quelques semaines plus tôt par Douglas Hurd.²² Le principe d'un renforcement de l'UEO et d'une identité européenne de défense était accepté, comme le confirma le secrétaire au Foreign Office, d'abord lors de la réunion des ministres des affaires étrangères du 23 mars, puis à celle des 27-28 avril. Quoiqu'avec une prudence toute diplomatique, Douglas Hurd admettait néanmoins la nécessité "d'une identité européenne de défense plus visible et cohérente" qui "pourrait, sous certaines conditions, agir de façon indépendante".²³ La Grande-Bretagne envisageait désormais trois types de zones géographiques, correspondant à trois types d'actions possibles pour les Douze: (1) la zone couverte par l'OTAN, pour laquelle seules des consultations entre Européens seraient envisageables, afin de ne pas empiéter sur les prérogatives de l'Alliance; (2) le hors zone, où une force d'intervention européenne pourrait être envisagée lorsque le besoin s'en ferait sentir, sous réserve d'une consultation avec l'OTAN; (3) l'Europe centrale et orientale, enfin, où les Européens pourraient jouer un rôle (non défini dans ce texte).²⁴

Pour comprendre cette évolution, il faut rappeler que les négociations sur l'union politique se déroulaient en même temps que celles sur l'union économique et monétaire (UEM), même si elles en étaient formellement séparées. Londres était donc également en train de négocier et d'obtenir de très larges dérogations sur deux points jugés primordiaux: la Charte sociale et surtout la monnaie unique, pour laquelle elle obtint une clause d'exemption.

²² Bulletin de l'Agence Europe, n° 5420, 30 janvier 1991.

²³ Bulletin de l'Agence Europe, n°5461, 28 mars 1991.

²⁴ Bulletin de l'Agence Europe, n° 5482, 29-30 avril 1991.

N'ayant rien cédé sur ce plan, il devenait très délicat de ne faire aucune concession non plus sur la défense européenne, surtout lorsque le Royaume-Uni fut assuré d'obtenir le commandement de l'ARRC. John Major ne voulait pas affronter une nouvelle fois ses partenaires sur la PESC, dont les dispositions lui semblaient moins dangereuses.²⁵

Une fois accepté le principe d'une identité européenne de défense, le Royaume-Uni se consacra aux négociations sur la question complémentaire du statut de l'UEO par rapport à l'OTAN et à l'Union européenne, en plaidant pour que l'UEO constitue un "pont" entre ces deux organisations, qui ne soit directement rattaché ni à l'une ni à l'autre.²⁶ Une nouvelle fois, cette proposition ne répondait ni au souhait de la France et de l'Allemagne, ni à celui de la Commission, qui par la voix de Sir Leon Brittan répéta que la formule du "pont" ne pouvait être qu'une solution provisoire avant une absorption de l'UEO par l'Union européenne.²⁷ En novembre 1991, les Britanniques insistèrent pour qu'une déclaration de l'UEO soit annexée au futur traité de Maastricht afin de bien marquer la séparation entre l'Union européenne et l'UEO. Ils se prononcèrent également pour que tous les pays membres de l'OTAN puissent adhérer à l'UEO, ce qui renforçait l'idée du "pont", contrairement aux Français et aux Allemands qui entendaient restreindre cette offre aux pays membres de l'Union.

Le traité finalement adopté à Maastricht fut suffisamment ambigu pour satisfaire chacun. Tout d'abord, le principe d'une politique de défense commune a été accepté mais rejeté dans un avenir indéfini, et plus loin encore l'idée d'une défense commune: "La PESC inclut l'ensemble des questions

²⁵ Entretien avec un négociateur britannique.

²⁶ Conférence de presse de Douglas Hurd le 4 février, citée dans Bulletin de l'Agence Europe, n° 5425, 6 février 1991.

²⁷ Leon Brittan, discours devant la British Conservative Association, le 28 mars 1991, cité dans Bulletin de l'Agence Europe, n° 5462, 29 mars 1991.

relatives à la sécurité de l'Union européenne, y compris la formulation à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune" (art. J.4, § 1). Ensuite l'UEO a été subordonnée par rapport à l'Union européenne mais a gardé son autonomie, ce qui donnait des raisons d'espérer à chacun: "L'Union demande à l'UEO, *qui fait partie intégrante du développement de l'Union européenne*, d'élaborer et de mettre en oeuvre les décisions et les actions de l'Union qui ont des implications dans le domaine de la défense" (art. J.4, §2, italiques ajoutés). L'utilisation du verbe 'demander' était une concession accordée aux Britanniques, alors que les Français auraient souhaité un verbe plus fort, 'ordonner', qui aurait clairement montré la hiérarchie entre les deux institutions. Pour rassurer les plus atlantistes, on précisa ensuite que la politique de l'Union était "compatible avec la politique commune de sécurité et de défense arrêtée dans le cadre du traité de l'Atlantique Nord" (§4).

Comme le souhaitait le Royaume-Uni, une déclaration des membres de l'UEO fut jointe au traité. C'est là que le statut de l'organisation comme pont entre l'OTAN et l'UE a été posé: "L'UEO sera développée en tant que composante de défense de l'Union européenne et comme moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique. A cette fin, elle formulera une politique de défense européenne commune et veillera à sa mise en oeuvre concrète en développant plus avant son propre rôle opérationnel".²⁸ La déclaration définissait ensuite les rapports respectifs de l'UEO avec l'Union européenne et avec l'OTAN, en parlant dans les deux cas d'"étroites relations de travail" et dans le second de "transparence et de complémentarité nécessaires entre l'identité européenne de sécurité et de défense, telle qu'elle se dégage, et l'Alliance."²⁹ Des mesures visant à renforcer les capacités

²⁸ Déclaration des Etats membres de l'UEO, "Le rôle de l'UEO et ses relations avec l'Union européenne et l'Alliance atlantique", Introduction, §2.

²⁹ *idem*, première et deuxième partie.

opérationnelles de l'organisation étaient également annoncées, notamment la création d'une cellule de planification, le déménagement du Secrétariat de l'UEO à Bruxelles, la possibilité de créer une agence européenne des armements et une plus étroite coopération militaire entre les Etats membres. La question de savoir d'où viendraient les troupes éventuellement utilisées par l'UEO n'était pas résolue. Une seconde déclaration invitait les Etats membres de l'Union européenne à rejoindre l'UEO ou à devenir observateurs ou associés: sur ce point précis Londres avait reculé par rapport à sa demande initiale.

D'un côté le principe d'une défense européenne a donc été accepté par les plus réticents, en particulier les Pays-Bas et le Royaume-Uni qui ont finalement approuvé l'idée de renforcer l'UEO indépendamment de l'OTAN après s'y être, comme on l'a vu, farouchement opposé. De l'autre, les 'Atlantistes' ont obtenu satisfaction puisque l'UEO reste détachée de l'Union et que l'OTAN conserve clairement la prééminence en matière de défense. John Major pouvait donc à son retour de Maastricht expliquer sereinement à la Chambre des Communes que le traité "port(ait) clairement l'empreinte de nos idées".³⁰ Deux interprétations du texte étaient donc possibles, selon que l'on mettait l'accent sur une phrase ou sur une autre.

Pour conclure, on peut juger qu'en 1990-91 le Royaume-Uni a été lent à prendre conscience de l'évolution du contexte européen et atlantique, en sous-estimant l'ampleur des événements, ou plutôt en surestimant la flexibilité des institutions en place et leur capacité d'adaptation à un monde bouleversé. En maintenant contre vents et marées que l'OTAN serait à même de répondre à toutes les situations de crises de l'après-guerre froide grâce à l'adoption de son nouveau concept stratégique, il a retardé l'adoption d'une politique volontariste pour donner à l'Europe les moyens d'agir plus efficacement. Ce fut

³⁰ Cité dans Bulletin de l'Agence Europe, n° 5629, 12 décembre 1991.

le cas en particulier pendant les négociations sur l'Union européenne, où l'intransigeance britannique aboutit à l'adoption d'un compromis boiteux à Maastricht en décembre 1991, qui ne résolvait pas le dilemme OTAN/UEO. De fait, la dispute ne devait pas tarder à faire sa réapparition en 1992, à propos de l'Eurocorps.

III

L'évolution britannique sur les institutions (1992-1994)

1. L'Eurocorps

Le projet de corps européen était une réponse aux nouvelles circonstances nées de la fin de la guerre froide, mais aussi la suite logique d'une coopération militaire bilatérale entre la France et l'Allemagne qui datait des années 1980. Le tournant avait eu lieu en 1987 et 1988, avec la création d'un Conseil de Défense commun, destiné à harmoniser la politique militaire et les plans opérationnels des deux pays, et celle de la brigade franco-allemande annoncée en 1990. Celle-ci, en raison du faible nombre d'effectifs engagés (4 200 soldats), avait une signification beaucoup plus politique et symbolique que militaire. Le Royaume-Uni n'y avait donc prêté qu'une attention très relative.

En revanche, le projet de créer un véritable corps franco-allemand, voire à terme européen, à partir de la brigade existante, annoncé officiellement le 11 octobre 1991 dans le cadre de l'initiative franco-allemande sur la PESC, changeait la dimension mais aussi la nature de l'affaire: il s'agissait cette fois d'un corps d'armée constitué, outre la brigade existante, d'une division blindée de chaque pays, soit des dizaines de milliers d'hommes (35 000 pour commencer). Ils pourraient participer à des opérations en dehors du cadre de l'OTAN, aussi bien en Europe qu'hors zone, au sein de l'UEO dont les membres étaient invités par Paris et Bonn à participer au projet.³¹

³¹ Atlantic News, n° 2360, 18 octobre 1991.

La première réaction de Londres fut extrêmement négative, Douglas Hurd déclarant à la BBC qu'il n'y avait aucune raison de faire double emploi avec ce que faisait fort bien l'OTAN. L'OTAN demandait officiellement pour sa part des précisions sur les missions, le commandement et la composition du corps.³² Il s'agissait de savoir d'où proviendraient les troupes mises à la disposition du corps, autrement dit de savoir si l'Allemagne en particulier, qui prenait part à l'ARRC, allait réduire sa participation à l'OTAN pour respecter ce nouvel engagement. Le projet en l'état, qui mentionnait la possibilité d'intervenir hors zone, contredisait d'autre part la Loi fondamentale allemande, qui empêchait la Bundeswehr d'opérer hors de la zone de l'OTAN. Enfin, Londres comme Washington s'interrogeait sur le lien que cette force aurait avec le commandement intégré de l'OTAN, puisque la France ne faisait pas partie de celui-ci. L'Eurocorps serait-il mis à la disposition de l'Alliance, ou resterait-il strictement indépendant ?

Ces questions, qui n'étaient pas illégitimes, s'exprimaient d'autant plus que dans leur annonce initiale les Français et les Allemands étaient restés très vagues sur les modalités de mise en oeuvre de leur plan, l'élaboration pratique étant laissée aux soins d'un groupe de travail qui devait accomplir cette tâche dans les premiers mois de 1992. D'autre part, les justifications contradictoires qui étaient données par les deux partenaires pouvaient prêter le flanc à la critique: les Allemands expliquaient que l'Eurocorps était le moyen d'associer plus étroitement la France à l'OTAN, tandis que les Français mettaient l'accent sur son autonomie et sur la création par là-même d'une identité européenne de défense indépendante.

Dès novembre 1991 Helmut Kohl entreprit de rassurer les Atlantistes. Il expliqua tout d'abord que les troupes destinées à l'Eurocorps ne seraient assignées à l'UEO qu'avec l'accord de l'OTAN et qu'aucune unité allemande

³² *idem.*

ne serait retirée de l'OTAN, ce qui devait normalement lever au moins une partie des objections anglo-américaines.³³ Ensuite son ministre de la défense de l'époque, Gerhard Stoltenberg, annonça que la France et l'Allemagne acceptaient que le Corps puisse "sous certaines conditions" être rattaché à l'OTAN. Il pourrait donc agir soit sous l'égide de l'UEO, soit sous commandement opérationnel de l'OTAN dans la zone couverte par celle-ci.³⁴ Malgré l'absence de précisions de cette formule et d'engagement écrit, que Londres avait beau jeu de remarquer, il s'agissait tout de même pour la France d'une concession importante à ses alliés par rapport au dogme gaulliste traditionnel, et la première fois depuis 1966 qu'elle acceptait de mettre ses forces sous commandement multinational.

Mais la méfiance du Royaume-Uni à l'égard de l'attitude de Paris, qui remontait aux années 1960, restait entière. On ne pouvait faire confiance à la France, qui poursuivait sous une nouvelle forme son ambition permanente, celle de dévaluer l'OTAN et de créer une identité européenne de défense sans les Etats-Unis, projet qu'il revenait à Londres de contrecarrer. Des articles parus dans les quotidiens conservateurs *The Daily Telegraph* et *The Times* se faisaient l'écho de ces craintes d'une façon très significative pour comprendre l'état d'esprit qui régnait alors outre-Manche:

"Il y a assez de gaulliste en M. Mitterrand pour qu'on le soupçonne de considérer le Corps comme un moyen d'exclure les Etats-Unis de la défense de l'Europe. Si ce soupçon se vérifie, l'armée sur laquelle déboucherait l'entreprise franco-allemande serait sous le contrôle de la Communauté européenne plutôt que de l'OTAN, ce qui satisferait le vœu français de créer une politique de défense commune à part entière."³⁵

³³ "Kohl affirms Germany's support for the alliance", [The Guardian](#), 7 novembre 1991.

³⁴ [Atlantic News](#), n° 2401, 28 février 1992.

³⁵ "Force de frappe", [The Daily Telegraph](#), 21 mai 1992.

"Comment les membres européens de l'Alliance peuvent-ils créer une identité propre sans porter atteinte au lien transatlantique qui depuis presque 43 ans constitue le cadre principal de l'alliance ? (..) Les ministres et responsables britanniques disent que lorsqu'ils discutent des problèmes de sécurité avec leurs homologues français, ils en sortent convaincus que l'arrière-pensée de la France en lançant le corps de 35 000 hommes est de construire une force européenne semi-détachée (*semi-detached*), sinon totalement détachée, de l'OTAN".³⁶

Aussi aucun argument ou protestation des uns ou des autres ne pouvaient convaincre le gouvernement britannique. Il tenta sans succès de faire pression sur les Allemands, qui semblaient être le maillon faible dans ce duo et qui traditionnellement étaient censés être plus sensibles à la dimension transatlantique que les Français, pour les dissuader de participer au Corps européen.³⁷

Pourtant, la position britannique commença à s'assouplir quelque peu au mois de mai 1992, tandis que de leur côté la France et l'Allemagne clarifiaient leur position. A l'occasion du sommet franco-allemand de défense et de sécurité à La Rochelle, Paris et Bonn signèrent un accord qui donnait une idée un peu plus claire de ce qu'allaient être les rapports du corps européen avec l'OTAN. Le communiqué de presse publié à l'issue du sommet prenait soin de préciser que "les contributions nationales au corps n'affectent pas les obligations à l'égard d'autres organisations. Le corps européen contribuera au renforcement de l'Alliance atlantique."³⁸ Cependant la nature de cette force était clairement assumée: "la mise sur pied de ce corps contribuera à doter l'Union européenne d'une capacité militaire propre, et manifeste la volonté des Etats participant au corps d'assumer, dans le cadre d'une union européenne

³⁶ "Birth of Euro-army spurs NATO unease", The Times, 21 mai 1992.

³⁷ "Appeals to abandon plans for Franco-German corps ignored", The Guardian, 7 avril 1992.

³⁸ Communiqué de presse, ambassade de France à Londres (Sp. St/LON/93/92).

comprenant à terme une défense commune, leurs responsabilités en matière de sécurité et de maintien de la paix."³⁹ Les missions qui pourraient lui être confiées étaient au nombre de trois: la défense des alliés de l'OTAN, le maintien et l'imposition de la paix, et enfin des missions d'ordre humanitaire.

Ce qui devait rassurer les 'Atlantistes', c'est qu'il était également précisé dans l'accord conclu: "l'Eurocorps peut être utilisé pour la défense commune des alliés suivant des conditions qui seront à définir avec les instances de l'OTAN dans un accord spécifique à l'échelon politique ainsi que dans des accords et des protocoles additionnels à l'échelon opérationnel."⁴⁰ Il s'agissait du même type de relations que celles qui régissaient celles des armées françaises avec le commandement intégré de l'OTAN depuis la signature des accords Ailleret-Lemnitzer et Valentin-Ferber, à la suite du retrait français de 1966.⁴¹ Elles allaient même au-delà de ce qui avait été conclu à l'époque, puisqu'il était prévu qu'en cas de mise en jeu de l'article 5 du traité de Washington le corps serait placé sous commandement opérationnel de l'OTAN, et pas seulement sous son contrôle opérationnel, comme l'étaient les forces françaises. Toutefois le corps, qui devait être intégré au niveau du commandement mais non au niveau de ses unités, ne pourrait cependant pas être démantelé par l'OTAN pour une utilisation partielle ou dispersée de ses forces. Quant au problème constitutionnel allemand, qui empêchait pour l'instant l'envoi du corps hors-zone, il devait normalement être réglé assez rapidement.⁴²

³⁹ Cité dans Michèle Bacot-Déciaud et Marie-Claude Plantin, L'Union européenne: une contribution communautaire à la sécurité et à la défense de l'Europe, Lyon, CERIEP, 1993, p. 132.

⁴⁰ Cité dans "Paris et Bonn définissent les missions du corps franco-allemand", Le Monde, 13 mai 1992.

⁴¹ Pour plus de détails, voir Frédéric Bozo, La France et l'OTAN. De la guerre froide au nouvel ordre européen, Paris, Masson, 1991, p. 109-119.

⁴² "La France et l'Allemagne vont créer un corps d'armée à vocation européenne", Le Monde, 21 mai 1992. En réalité il faudra attendre jusqu'au mois de juillet 1994 pour que la Cour

De leur côté, les Anglais avancèrent le 14 mai une nouvelle proposition concernant l'avenir de l'UEO, dont la logique se différençait de celle de l'Eurocorps, mais qui pour la première fois montrait un engagement en faveur du renforcement opérationnel de l'UEO, y compris en Europe même. Dans un discours au *Centre for Defence Studies* à Londres, le nouveau ministre de la défense, Malcolm Rifkind, avançait l'idée qui allait devenir le nouveau credo outre-Manche, c'est-à-dire la possibilité que l'UEO ne dispose pas de forces permanentes indépendantes, pour ne pas rivaliser avec l'OTAN, mais que ses membres puissent lui fournir des troupes au cas par cas, pour des circonstances où l'OTAN ne pourrait ou ne voudrait pas intervenir.⁴³ Il ajoutait que des forces multinationales européennes comme la Division Multinationale Centrale (qui fait partie de l'ARRC) ou la force amphibie anglo-néerlandaise pourraient alors être mises à la disposition de l'UEO.⁴⁴ On voyait donc s'esquisser ici le concept de "double casquette" par lequel des forces identiques pourraient être utilisées par l'une ou l'autre organisation selon les besoins, sans qu'il y ait de séparation formelle entre les troupes qui relèveraient de l'une plutôt que de l'autre. Dans le même temps, notons-le, cette proposition relativisait l'originalité de l'Eurocorps, qui devenait une simple force multinationale au service de la sécurité européenne, au même titre que l'ARRC ou d'autres formations, et non plus, comme le souhaitait originellement la France, l'embryon d'une armée européenne.⁴⁵ Malcolm Rifkind se montrait lui-même encore pour le moins réticent vis-à-vis de l'Eurocorps lorsqu'à la

constitutionnelle autorise la Bundeswehr à participer à des missions internationales de maintien de la paix, sous réserve d'une approbation à la majorité simple du Parlement. (Le Monde, 14 juillet 1994)

⁴³ "Qu'est-ce qu'on fait ? Ich weiss nicht", The Economist, 23 mai 1992.

⁴⁴ Statement on the Defence Estimates 1992, *op. cit.*, p. 15. On notera cependant la faible place consacrée à la défense européenne *stricto sensu* dans le livre blanc de 1992, par rapport aux développements sur l'OTAN.

⁴⁵ Anand Menon, Anthony Forster et William Wallace, "A common European defence ?", *op. cit.*, p. 115.

réunion du Comité des Plans de Défense de l'OTAN du 26 mai il dénonçait "l'ambiguïté au mieux, sinon le silence" de Paris et de Bonn sur les rapports du Corps avec l'OTAN et l'UEO.⁴⁶

Mais la France, par la voix de son ministre de la défense, Pierre Joxe, se rallia définitivement à une vision moins ambitieuse du Corps au début du mois de juin, lorsqu'il déclara devant l'Assemblée de l'UEO que l'Eurocorps n'avait pas l'intention de constituer une armée européenne, qu'il devait seulement pouvoir agir dans le cadre de l'UEO et qu'il aurait des "liens très étroits" avec l'OTAN.⁴⁷ Dès lors, les Britanniques pouvaient se dire satisfaits, et leur proposition de *double hatting* fut acceptée sans trop de difficulté par le Conseil des Ministres des affaires étrangères et de la défense de l'UEO réuni à Petersberg les 18 et 19 juin. La Déclaration adoptée à cette occasion précisait que "les unités militaires seront issues des forces des Etats membres de l'UEO, y compris des forces exerçant des missions de l'OTAN - après consultation avec l'OTAN - et seront organisées de façon multinationale et interarmes. Tous les Etats membres désigneront bientôt quelles unités et quels quartiers-généraux ils seraient prêts à mettre à la disposition de l'UEO pour ces tâches variées."⁴⁸

La Déclaration de Petersberg marquait aussi une étape importante dans la mise en place des instruments d'action dont le principe était inscrit dans le traité de Maastricht. En particulier l'UEO déclarait qu'elle était prête à remplir des missions de maintien ou d'imposition de la paix sous mandat de la CSCE ou de l'ONU, ou des missions humanitaires. Elle définissait en outre les statuts de membres associés et de membres observateurs. Cette date marquait aussi l'ouverture de l'UEO aux pays de l'Est dans une perspective comparable à

⁴⁶ Rapporté dans "Corps plan baffles Britain and the US", The Times, 27 mai 1992.

⁴⁷ Atlantic News, n° 2429, 5 juin 1992.

⁴⁸ "Déclaration de Petersberg", Atlantic Documents, n° 1787, 23 juin 1992.

celle du COCONA pour l'OTAN, c'est-à-dire en organisant des consultations et une coopération régulières. Concrètement, la Déclaration citait enfin une série de mesures destinées à développer les capacités opérationnelles de l'organisation.

L'apaisement entre alliés sur la question de l'Eurocorps devint donc nettement perceptible après l'été 1992. En novembre, Paris et Bonn signèrent un nouvel accord qui précisait davantage les modalités d'utilisation de l'Eurocorps, officialisant le principe de la double casquette, et le présentèrent aux membres de l'OTAN.⁴⁹ Malgré les dernières réticences de Londres et de Washington, qui demandèrent que soient ajoutés quelques détails concernant l'entraînement du corps avec l'OTAN et les procédures opérationnelles, un accord fut signé le 21 janvier 1993 entre l'Eurocorps et l'Alliance atlantique.⁵⁰ Du coup, la Belgique, le Luxembourg et l'Espagne manifestèrent leur intention d'adhérer à l'Eurocorps. La participation belge annoncée était la plus importante, avec une division, soit 12 000 hommes,⁵¹ tandis que l'Espagne attribuait quelques mois plus tard un bataillon de 1 000 hommes au Corps.⁵²

La Grande-Bretagne expliquait même désormais que c'était par manque de moyens qu'elle ne participerait pas à ce projet. A la question "pourquoi des soldats britanniques ne se joindraient-ils pas, dans le cadre de l'Eurocorps, à des soldats français et allemands ?", John Major répondit dans une interview au *Figaro* : "C'est vrai, nous n'envisageons pas de rejoindre l'Eurocorps. Même s'il s'agit là d'une unité particulièrement importante, l'Eurocorps n'est que l'une des unités multilatérales dépendant de l'UEO. Or nous contribuons déjà de manière significative à ces autres unités."⁵³ Autrement dit, la participation

⁴⁹ Atlantic News, n° 2477, 3 décembre 1992.

⁵⁰ Atlantic News, n° 2478, 8 décembre 1992 et Financial Times, 22 janvier 1993.

⁵¹ Atlantic News, 30 juin 1993.

⁵² Atlantic News, n° 2570, 20 novembre 1993.

prépondérante de la Grande-Bretagne à l'ARRC était donnée comme justification à sa non-participation à l'Eurocorps (argument quelque peu spécieux puisque la création de l'ARRC avait été annoncée dès juillet 1991 précisément pour couper l'herbe sous le pied du projet franco-allemand), et non plus une opposition de principe.

La question de l'Eurocorps illustre la problématique des rapports futurs entre une OTAN rénovée et une UEO plus ambitieuse. A partir de la fin de l'année 1992, les deux organisations entamèrent un rapprochement, dans lequel s'inscrivait l'accord sur l'Eurocorps et la coopération dans la surveillance navale de l'embargo dans la mer Adriatique. Sur le plan politique, cette phase se matérialisa au sommet de l'OTAN de janvier 1994 avec l'annonce de la création du concept des *Combined Joint Task Forces* (CJTF), qui pourraient être attribuées à l'une ou l'autre organisation: l'UEO pourrait recourir aux atouts de l'OTAN, et l'Alliance pourrait disposer des unités de l'UEO.⁵⁴ Le principe de la double casquette était institutionnalisé.

L'adoption de ce principe ne réglait cependant pas tous les problèmes. Ainsi en 1994 une controverse éclata entre la France et les Etats-Unis sur l'utilisation des actifs de l'OTAN: pour Paris l'UEO ne devrait pas avoir besoin de demander la permission de l'OTAN, donc des Etats-Unis, pour utiliser les ressources de l'Alliance dans une opération sous bannière européenne, alors que Washington entend maintenir un droit de veto sur l'utilisation de capacités majoritairement américaines par des pays tiers.⁵⁵ La France souhaitait par ailleurs que l'Europe mette en place une structure séparée pour les missions hors zone, ce qui pour les Américains présenterait le danger de ne laisser à l'OTAN que les missions relevant de l'article 5 du traité de Washington, c'est-

⁵³ Le Figaro, 28 mai 1993, et entretiens.

⁵⁴ Voir le chapitre précédent.

⁵⁵ Entretien à l'OTAN.

à-dire dans le cas, très improbable dans le contexte contemporain, d'une attaque directe contre l'un des alliés.

Londres pour sa part refusait au même titre que les Etats-Unis de voir l'OTAN devenir une organisation de "dernier recours" seulement, qui ne suffirait pas à justifier l'investissement énorme du Royaume-Uni dans cette institution. Mais dans la controverse franco-américaine sur les CJTF elle occupait une position médiane, consciente désormais que l'Europe devait pouvoir engager des opérations militaires sans les Etats-Unis et le Canada, même si le rôle des Etats-Unis lui semblait toujours primordial. Elle suggérait donc que les décisions concernant les actions militaires des Européens soient prises en "consultation" avec les autres alliés de l'OTAN, ce qui n'est pas la même chose qu'un droit de veto accordé à ces derniers, comme le souhaitaient les Américains.⁵⁶

2. Une nouvelle attitude vis-à-vis de l'UEO

Un changement dans l'attitude britannique s'est produit à partir du sommet de l'OTAN de Bruxelles, dont l'explication est à chercher dans l'évolution des Etats-Unis vis-à-vis de la défense européenne. Il devint évident à partir de cette époque que l'administration Clinton approuvait bien davantage la démarche des "européanistes" en la matière que son prédécesseur.⁵⁷ Comme l'écrivit le *Times* quelques mois plus tard, "le Royaume-Uni ne peut plus guère

⁵⁶ Memorandum on the United Kingdom Government's approach to the treatment of European defence issues at the 1996 inter-governmental conference, Ministry of Defence, mars 1995, § 28.

⁵⁷ "Nous soutenons pleinement le développement d'une identité européenne de sécurité et de défense qui, selon le traité de Maastricht, dans la perspective à plus long terme d'une politique de défense commune au sein de l'Union européenne, peut conduire à terme à une défense commune compatible avec celle de l'Alliance atlantique. L'émergence d'une identité européenne de sécurité et de défense renforcera le pilier européen de l'Alliance en même temps que le lien transatlantique et permettra aux alliés européens de prendre une plus grande responsabilité dans leur sécurité et leur défense commune." Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernements à l'issue du sommet de l'OTAN à Bruxelles, 11 janvier 1994, cité dans NATO Handbook, Bureau d'information et de presse de l'OTAN. Bruxelles: 1995, p. 270.

prétendre que les Européens doivent éviter de s'opposer à Washington en se regroupant au détriment de l'OTAN. Au contraire, l'engagement américain dépend maintenant partiellement au moins de la capacité des Européens à traiter les menaces sur la sécurité du continent."⁵⁸ L'adoption du principe des CJTF allait également jouer dans le sens d'une réévaluation des projets de défense européenne. Enfin à la même époque se multipliaient les désaccords ou divergences d'intérêts entre Londres et Washington.⁵⁹ Le gouvernement britannique prit conscience que les Américains n'étaient pas des alliés systématiquement fiables à la politique clairement définie et immuable; les Européens allaient devoir s'occuper plus activement de leur propre sécurité, et l'UEO pouvait se révéler un instrument utile en la matière.

Dans la perspective de la nouvelle conférence intergouvernementale de 1996, la défense était le rare, sinon l'unique, domaine, où le Royaume-Uni était prêt à avancer des propositions concrètes allant dans le sens d'une plus grande coopération. John Major présenta publiquement le résultat des réflexions du gouvernement sur l'UEO et les propositions de son gouvernement sur le sujet à la Chambre des Communes le 1er mars 1995.⁶⁰

Ce document était très intéressant à plus d'un titre. Tout d'abord, il y était écrit avec une fermeté peu habituelle que "les nations européennes d(evai)ent développer à l'avenir des arrangements, compatibles avec nos obligations au sein de l'OTAN, pour que l'Europe soit capable collectivement de porter plus efficacement sa part du fardeau dans le but de promouvoir la stabilité et la sécurité sur le continent européen, à sa périphérie et au-delà."⁶¹ Pour une fois

⁵⁸ "Charm offensive", The Times, 28 octobre 1994.

⁵⁹ Bill Clinton réaffirma son soutien à l'identité européenne de défense lors d'un discours devant l'Assemblée Nationale à Paris à l'occasion du cinquantième anniversaire du débarquement de Normandie, le 7 juin 1994.

⁶⁰ "Britain and euro-defence", Financial Times, 23 mars 1995.

⁶¹ Memorandum on the United Kingdom's approach ..., § 4.

dans un discours provenant des dirigeants britanniques, ce n'était pas la référence à l'OTAN qui formait la proposition principale de la phrase, mais la référence à l'identité européenne.

Décrivant ensuite le type de problèmes auxquels l'Europe était le plus susceptible d'être confrontée, le texte constatait que la force militaire risquait d'être davantage requise pour des opérations de moindre envergure que pour celles relevant de l'article 5, et pour des missions de maintien de la paix ou d'ordre humanitaire, et que dès lors il ne serait pas "raisonnable de penser que les Etats-Unis et le Canada participer(aie)nt à chacune de ces missions à l'avenir". C'était là l'argument essentiel justifiant que les Européens doivent parfois être prêts à "prendre la direction" de ces opérations ou même à "agir seuls".⁶² Le véhicule approprié dans ces circonstances serait l'UEO, qui depuis la déclaration de Petersberg avait précisément adopté l'objectif d'intervenir dans ce type de missions.

Sur le plan institutionnel, et toujours dans la perspective de la CIG de 1996, le gouvernement envisageait de créer un quatrième pilier de défense (sur le même modèle intergouvernemental que la PESC) au sein de l'Union européenne.⁶³ Mais des problèmes se posaient. D'une part les membres de l'UEO n'étaient pas les mêmes que les membres de l'Union, et pas non plus les mêmes que ceux de l'OTAN: seuls 10 pays sur 15 étaient membres à la fois de l'UE et de l'UEO, auxquels s'ajoutaient les pays associés et les observateurs; certains membres européens de l'OTAN, qui ne faisaient pas partie de l'Union européenne, devaient aussi pouvoir participer aux opérations envisagées. Avec l'élargissement aux anciens pays de l'AELE s'ajoutait la question des pays neutres. Plus généralement, il était vraisemblable que les pays décidant d'intervenir dans un conflit le feraient au coup par coup, en

⁶² Memorandum on the United Kingdom's approach ..., § 12.

⁶³ "Britain and Euro-defence", Financial Times, 23 mars 1995.

constituant des coalitions *ad hoc* qui ne correspondraient pas forcément aux membres de l'UEO, et *a fortiori* ceux de l'UE. Pour Londres, il était donc judicieux de conserver une grande flexibilité à l'Union européenne dans ce domaine.

Dès lors, inclure l'UEO dans l'Union n'aurait pas de sens selon Londres. Le memorandum proposait donc que les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UEO se réunissent en Conseils de l'UEO "adossés" (*back to back*) aux Conseils européens, au cours desquels seraient débattus les problèmes relevant de la PESC et des propositions présentées à l'UEO pour qu'elle les mette éventuellement en oeuvre. Enfin, il insistait sur la nécessité de mettre en oeuvre le concept de CJTF et d'accroître les capacités opérationnelles de l'UEO, se déclarant prêt à ce que le Royaume-Uni y contribue pleinement.⁶⁴

Cette approche plus positive vis-à-vis de l'UEO avait donc clairement des limites: Londres refusait plus que jamais que l'UEO soit absorbée par l'Union européenne, et l'hypothèse d'une défense commune permanente. Le maître-mot était celui de flexibilité.

La continuité de la politique britannique vis-à-vis de la sécurité européenne, et notamment la primauté accordée à l'OTAN, est apparue clairement. On a vu ici cependant s'esquisser également une légère évolution de doctrine concernant la possibilité pour les Européens d'agir sans les Etats-Unis, ce que Londres a commencé à envisager à partir de 1994, non par choix mais par nécessité, lorsque les réticences américaines à intervenir en toutes circonstances se sont manifestées. C'est ce que l'on va analyser dans la dernière partie de cette étude à propos de la période 1994-1996.

⁶⁴ Memorandum on the United Kingdom's approach ..., § 30 à 32.

IV

L'OTAN de 1994 à 1996:

débats institutionnels et action militaire

1. La deuxième rénovation

On a vu que malgré l'adoption du principe des CJTF en 1994, la controverse franco-américaine sur les rapports UEO/OTAN n'avait pas été résolue. Ce conflit provoqua le blocage de l'OTAN jusqu'à la fin de l'année 1995. En effet, l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la république au printemps fut suivie par un changement net dans la politique française vis-à-vis de l'OTAN. En décembre, le nouveau gouvernement annonçait le retour de la France aux réunions des ministres de la défense et du comité militaire de l'Alliance. Cette nouvelle attitude résultait de la conscience que l'UEO ne pouvait escompter à elle seule traduire l'identité européenne de défense, et que celle-ci pouvait avoir sa place au sein de l'OTAN.⁶⁵ Paris se donnait donc, en faisant cette "concession", un levier pour orienter dans le sens qu'elle souhaitait les réformes à venir de l'Alliance atlantique. Et les discussions sur les CJTF au sein de L'OTAN pouvaient se débloquent pour le sommet de l'OTAN de juin 1996 à Berlin, puisque la méfiance américaine vis-à-vis des projets français était à peu près tombée. Les alliés trouvèrent donc un accord selon lequel l'UEO pourrait disposer des ressources de l'OTAN, mais après accord unanime du Conseil atlantique.⁶⁶

⁶⁵ Claire Tréan, "France-OTAN, un nouveau départ", Le Monde, 8 décembre 1995.

⁶⁶ Voir sur ce sujet "La France réclame une 'européanisation' de l'OTAN même en temps de paix", Le Monde, 25 mai 1996, "La France et les Etats-Unis polémiquent sur l'OTAN", Le Monde, 1er juin 1996, "Nato endangers its show of unity", Financial Times, 3 juin 1996, "US agrees to give Europe more say in Nato operations", Financial Times, 4 juin 1996, "L'Alliance

Le rôle du Royaume-Uni dans cette affaire fut relativement limité. Le gouvernement britannique se réjouit de l'évolution de la position française, y voyant la preuve que sa propre analyse du rôle central de l'OTAN était confirmée par les faits. Cependant son influence sur les négociations fut loin d'être déterminante. Il en fut de même pour le désaccord franco-américain sur la réforme de l'Alliance qui allait dominer l'année 1996, c'est-à-dire celui portant sur le commandement régional de la zone sud de l'OTAN, dont la France, soutenue jusqu'à un certain point par l'Allemagne réclamait qu'il soit confié à un Européen, ce que refusaient les Américains.⁶⁷ Londres fut une nouvelle fois très discret dans cette affaire.

2) la question de l'élargissement

Après la disparition du Pacte de Varsovie se posa rapidement la question de l'adhésion à l'OTAN des pays de l'ex-Europe de l'Est, notamment la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie (puis la République tchèque), qui en manifestèrent le désir, pour ne pas rester dans un vide de sécurité entre l'Europe de l'Ouest et la Russie. Le "partenariat pour la paix" proposé par Bill Clinton en 1993, se voulait une réponse à cet appel. Ce plan, élaboré dans les mois précédant le sommet de l'OTAN de Bruxelles (janvier 1994), prévoyait entre autres l'échange d'informations et le développement de la collaboration militaire entre l'OTAN et les pays de l'Est et de l'ex-URSS.

Aucune garantie de sécurité n'était cependant incluse, pas plus que l'entrée formelle dans l'OTAN. A l'exception de l'Allemagne (au départ), les membres actuels de l'Alliance, et les Britanniques en tout cas, n'étaient pas prêts à étendre leur garantie de sécurité à l'Europe centrale, et *a fortiori* aux pays de l'ex-URSS, et il était clair qu'ils ne souhaitaient pas alors un élargissement de l'OTAN. En septembre 1993, Malcolm Rifkind, en visite à

atlantique se donne une dimension européenne", Le Monde, 5 juin 1996 et "The Future of NATO", The Economist, 1er juin 1996.

⁶⁷ "La France lie la réforme de l'OTAN et son élargissement", Le Monde, 2 octobre 1996.

Moscou, exprimait nettement les réserves britanniques: "Appartenir à l'OTAN suppose des responsabilités et pas seulement des droits, et ne saurait être seulement considéré comme un acte politique ou comme le moyen d'accroître la sécurité d'un seul pays."⁶⁸ Les Etats-Unis, malgré l'opposition de la Russie, marquèrent au contraire de plus en plus nettement que le Partenariat était une première étape vers l'élargissement pour les pays de Visegrad. Du coup, la Grande-Bretagne se rallia peu à peu à l'idée d'un élargissement à assez brève échéance, à condition que la structure militaire de l'alliance n'en sorte pas affaiblie. C'est du moins le message dont Malcolm Rifkind se fit l'écho dans un discours à Chatham House en janvier 1995.⁶⁹ En même temps, comme Paris et Bonn, Londres insistait sur la nécessité de ne pas isoler la Russie, de s'entendre avec elle, et donc d'avancer prudemment sur la voie de l'élargissement.

L'opposition de la Russie à l'élargissement de l'OTAN, qu'elle considérait comme une menace potentielle à sa propre sécurité, restait le principal obstacle à l'adhésion de nouveaux membres, d'autant qu'elle était attisée par la campagne électorale en vue des élections législatives de décembre 1995 et présidentielles du printemps 1996.⁷⁰ Ce n'est qu'après la victoire de Boris Eltsine et son opération cardiaque que les discussions et négociations entre la Russie et l'OTAN prirent un tour plus constructif. La Russie obtint finalement un accord sur le principe d'une renégociation des accords CFE qui lui soit plus favorable et la signature à Paris, le 27 mai 1997, d'une Charte de partenariat entre l'OTAN et elle, qui lui donnait un statut particulier, mais pas un droit de veto sur les nouvelles adhésions.⁷¹

⁶⁸ Déclaration à Moscou, le 22 septembre 1993.

⁶⁹ "Rifkind backs bigger Nato that keeps military might", Financial Times, janvier 1995.

⁷⁰ "Summit fails to narrow gap over Nato", Financial Times, 11 mai 1995. Voir aussi "Russia toughens stance on Nato", Financial Times, 22 septembre 1995 et "Ministry sees Nato threat to security pact", Financial Times, 21 novembre 1995.

3) L'OTAN en action

L'OTAN a-t-elle été à la hauteur des attentes que beaucoup, au premier rang desquels les Britanniques, avaient mis en elle ? Son action depuis 1991 justifie-t-elle le choix fait par eux de privilégier cette organisation pour réorganiser la sécurité européenne ?

L'OTAN était a priori peu préparée aux défis de l'après-guerre froide. Sur le plan opérationnel, les difficultés n'étaient pas moindres. Deux problèmes en particulier devaient être résolus en premier lieu: la question de l'intervention hors zone et l'adaptation de l'organisation à des missions de maintien de la paix.⁷² Jusqu'en 1992, la distinction sur/hors zone demeurait pertinente et mettait un frein à l'activité de l'organisation, puisqu'il apparaissait de plus en plus nettement que les menaces à la sécurité des Etats-membres provenaient de régions non couvertes par le traité (Moyen-Orient, Balkans, etc.). Les sommets de 1990 et 1991, préoccupés par l'adoption d'un nouveau concept stratégique pour l'Europe, n'avaient pas réglé la question. En 1992 finalement, les ministres de l'OTAN décidèrent à propos du conflit bosniaque de faire intervenir l'OTAN sous le commandement de l'ONU. Mais les missions de maintien de la paix nécessitent un type d'organisation différent de celle à laquelle l'organisation était habituée, et avec lequel elle dût se familiariser rapidement.

La guerre du Golfe fut le premier laboratoire pour les Occidentaux. L'OTAN en tant que telle n'intervint pas dans le conflit, puisqu'il s'agissait du côté des alliés d'une coalition d'Etats de diverses régions du monde. Mais les ressources et l'expérience de l'organisation furent utilisées par les Américains et les Britanniques engagés dans l'intervention. Par ailleurs la marine et

⁷¹ "La Russie se résigne de mauvaise grâce à accepter un élargissement de l'OTAN", Le Monde, 10 octobre 1996. Le texte de la Charte a été publié dans Le Monde le 28 mai 1997.

⁷² Voir Valérie Florent et Bruno Tertrais, "Les organisations européennes de sécurité sont-elles efficaces ?", Relations Internationales et Stratégiques, n° 14, été 1994, p. 175-186.

l'aviation alliées furent mises à contribution en posture défensive: des éléments allemands, belges et italiens de la Force Mobile (AMF) basés en Turquie et des navires de l'OTAN en Méditerranée orientale ont été utilisés pour remplacer la 6ème flotte américaine engagée dans le Golfe.⁷³ Cependant c'est en Bosnie que l'OTAN est intervenue directement pour la première fois.

Au départ la CEE et la CSCE furent les deux institutions impliquées dans l'ex-Yougoslavie, à partir de 1991, pour tenter de faire cesser le conflit par des moyens diplomatiques, avec un certain succès dans le cas de la Slovénie, déjà plus ambigu en ce qui concerne le cessez-le-feu en Croatie (qui gelait la situation et laissait ouvert le problème de la Krajina occupée par les Serbes), et un échec en Bosnie. Ensuite, à la demande de la France, l'ONU prit en charge le dossier, avec des résolutions successives du Conseil de Sécurité et la mise sur pied de la Force de Protection des Nations Unies (FORPRONU).

En 1992 la première mission assignée par l'ONU à l'OTAN fut d'appliquer les sanctions contre la Serbie dans la mer Adriatique, mission également remplie par l'UEO. Puis le quartier général de la zone nord-atlantique (NORTHAG) fut utilisé pour coordonner l'aide humanitaire à destination de la Bosnie. Une fois la zone d'interdiction de vol au-dessus de la Bosnie décrétée par le Conseil de Sécurité de l'ONU, l'aviation de l'OTAN fut chargée de l'appliquer sur le terrain. Mais les premières attaques contre des avions serbes n'eurent lieu qu'en 1994. En février 1994, après l'explosion meurtrière du marché de Sarajevo, les Serbes furent menacés par le Conseil de l'OTAN réuni à Bruxelles de frappes aériennes s'ils ne retiraient pas leur artillerie lourde à 10 kilomètres de la capitale bosniaque. Au mois d'avril, à la demande de la FORPRONU et essentiellement pour protéger des casques bleus, des chasseurs américains de l'OTAN bombardèrent des positions serbes à

⁷³ Jan Willem Honig. NATO: an Institution under Threat ?, Occasional Paper Series No. 22, Institute for East-West Security Studies, 1991, p. 35-36.

Gorazde (qui avait été décrétée zone de sécurité par l'ONU). Des raids ponctuels eurent lieu de nouveau en novembre.

L'année 1994 fut aussi marquée par de graves désaccords entre Européens et Américains sur la conduite à adopter en Bosnie, jusqu'à faire craindre une crise politique majeure au sein de l'OTAN, notamment lorsque les Etats-Unis annoncèrent unilatéralement en novembre leur refus de participer désormais à la surveillance de l'embargo contre les armes en Bosnie.⁷⁴

L'engagement militaire réel de l'OTAN jusqu'en 1995 fut donc très limité en Bosnie. Son action ne fut nullement décisive sur le terrain. Des difficultés techniques existaient, comme la nature du terrain, l'embriquement des populations, etc, mais la principale raison fut le manque de volonté politique des pays membres et la mauvaise coordination avec les autorités de l'ONU. Beaucoup de reproches furent adressés à l'organisation à ce moment-là, mais davantage que l'OTAN elle-même, qui sur le strict plan militaire n'avait pas démérité lorsqu'on avait fait appel à elle, c'étaient les problèmes de coordination, de commandement et les désaccords politiques entre Américains, Européens et Russes qui portaient la responsabilité de l'"échec" de l'OTAN. Au contraire l'expérience avait montré que lorsque la pression militaire avait été véritablement menaçante, en février 1994, les Serbes avaient reculé pour la première fois, et desserré leur étau autour de Sarajevo.

Le tournant intervint cependant au printemps 1995, avec une série d'événements qui allaient mener à la signature d'un traité de paix à la fin de l'année et le premier engagement massif de l'OTAN sur le sol de Bosnie. L'attaque de la Croatie contre les Serbes de Bosnie, la prise d'otages de casques bleus par ceux-ci suivie par la création de la force de réaction rapide anglo-franco-néerlandaise (et l'envoi, pour ce qui est du Royaume-Uni, de 6700 soldats supplémentaires) sur les hauteurs de Sarajevo, les

⁷⁴ "Allies of circumstance", Financial Times, 24 novembre 1994.

bombardements contre les Serbes après la chute des "zones de sécurité" de Srebrenica et Zepa, et *last but not least* le premier engagement diplomatique réel des Etats-Unis aboutirent en effet à la signature des accords de Dayton par les trois protagonistes du conflit et à la création de la force chargée d'en assurer l'application pendant une durée d'un an, l'IFOR. Pour la première fois, des soldats américains participaient à la mission, tandis que du côté européen les casques bleus de la FORPRONU reprenaient leurs uniformes nationaux sous la bannière de l'OTAN. Sur un total de 60 000 hommes, le Royaume-Uni en fournissait 10 500 et contrôlait une des trois zones créées en Bosnie, celle du sud-ouest basée à Gornji Vakuf.⁷⁵ Enfin, à noter compte tenu de l'importance que lui prête Londres, c'est le quartier général de l'ARRC, normalement basé à Rheindalen en Allemagne, qui a été transféré et utilisé en Bosnie pour assurer le commandement de l'IFOR.⁷⁶ Le volet militaire (par opposition au volet politique) des accords de Dayton était ainsi appliqué sans trop de difficultés en 1996, et l'IFOR, conformément à l'accord, devenait la SFOR (Stabilization Force), plus réduite, en 1997.

Cela dit, l'expérience bosniaque pose la question de la pertinence de la réorganisation militaire de l'OTAN, et en particulier celle de l'accent mis sur l'ARRC, et ce même s'il a été utilisé en Bosnie (mais sans combattre). Est-il vraiment adaptée à une époque où les risques que l'OTAN soit impliqué en Europe dans un affrontement conventionnel classique diminuent et où ceux de la voir engagée dans des missions de maintien de la paix augmentent ? Plus généralement, l'OTAN est-elle adaptée au "peace-keeping", qui militairement requiert des structures différentes convenant à des conflits de faible intensité ?

⁷⁵ Statement on the Defence Estimates 1996, Cm 3223, HMSO, p. 40-41 et "La France mettra 10 000 soldats au service de la force de paix", Le Monde, 21 novembre 1995.

⁷⁶ Statement on the Defence Estimates 1996, *op. cit.*, p. 36.

Le problème demeure, même si la position officielle du gouvernement britannique est de justifier l'ARRC par son utilisation en Bosnie.⁷⁷

⁷⁷ Entretien avec un diplomate britannique.

CONCLUSION

L'étude que nous avons réalisée sur le Royaume-Uni a révélé les dilemmes auxquels ont été confrontés l'ensemble des pays d'Europe occidentale après la fin de la guerre froide, avec une acuité particulière outre-Manche. Le problème était de savoir comment préserver la paix et la stabilité sur un continent "déconcerté" après la disparition du Pacte de Varsovie, alors que l'avenir politique de la Russie restait incertain, que des conflits nationalistes éclataient et que la présence américaine devenait aléatoire.⁷⁸

Le gouvernement de Londres a réagi différemment aux stimulations créées par la fin de la guerre froide au cours de la période qui nous intéresse. D'abord réticent à tirer les conséquences militaires des événements intervenus à l'est du continent, il a ensuite pratiqué sorte d'adaptation conservatrice. Autrement dit, le gouvernement s'est engagé dans des modifications de politiques aussi peu importantes que possible, qui conservaient en l'état l'essentiel de l'organisation politique et militaire de sa défense.

Ainsi, la réforme de la politique de défense, annoncée dans un livre blanc intitulé *Options for Change* en 1990 diminuait le niveau global des ressources disponibles pour le ministère de la défense, mais ne renonçait à aucune des missions dévolues aux armées et ne remettait nullement en cause la vision stratégique du pays. Le gouvernement britannique avait donc choisi, si l'on peut dire, de ne pas faire de choix et de ne pas modifier les orientations de sa politique de défense.

⁷⁸ Alexander Moens et Christopher Anstis (eds), Disconcerted Europe: The Search for a New Security Architecture, Oxford, Westview Press, 1994.

De même, la réforme du concept stratégique de l'OTAN, approuvée par Londres, et dont on a vu qu'elle ne remettait pas fondamentalement en cause les choix stratégiques de la période antérieure, était avant tout destinée à empêcher l'organisation de devenir obsolète après la chute du mur de Berlin. La création de l'ARRC avait ce même objectif, en même temps que celui de retrouver un rôle pour les forces britanniques. Au sein de l'OTAN également, Londres a constamment souligné la nécessité de ne pas affaiblir politiquement (par la construction d'un pôle européen de défense en dehors de l'Alliance) ou militairement (par l'extension inconsidérée d'une garantie de sécurité) le principe de la structure militaire intégrée, tout en réduisant comme ses alliés sa propre contribution à la défense du continent.

S'étant assuré du maintien de l'essentiel sur le front intérieur et au sein de l'OTAN, Londres a réalisé ensuite quelques ajustements à la marge, notamment en direction de ses partenaires européens. Sa méfiance quasi-dogmatique à l'égard de l'UEO ne s'est un peu relâchée qu'en 1995, à un moment où il était clair que cette organisation ne serait pas à même de supplanter l'OTAN dans un avenir prévisible, et où en Bosnie Britanniques et Français n'étaient pas d'accord avec la politique suivie par les Etats-Unis dans la région et s'entendaient au contraire pour coordonner leur action. Les propositions sur le renforcement de l'UEO, présentées dans le mémorandum de mars 1995, si elles représentaient donc une avancée significative de la part du gouvernement de John Major, restaient cependant bien en-deçà de ce que souhaitaient d'autres Européens, refusant en particulier que l'organisation soit directement rattachée à l'Union européenne.

Pourtant, et ce ne fut pas là le moindre des paradoxes, cette sorte de passivité a été dans une certaine mesure couronnée de succès, dans le sens où en 1996 l'OTAN apparaissait bien comme la grande "gagnante" de cette période d'immédiat après-guerre froide, grâce à son déploiement réussi en Bosnie et au retour de la France dans certaines des instances qu'elle avait

quittées dans les années 1960. Par contraste avec le manque de moyens de l'UEO (et au manque de volonté politique de ses membres), l'Alliance atlantique restait l'organisation la plus puissante et la plus efficace sur le terrain, ce qui donnait d'une certaine manière raison aux Britanniques. Si nous avons donc jugé parfois critiquable la politique adoptée par Londres, force est donc de reconnaître qu'elle a été dans une large mesure couronnée de succès. Le résultat obtenu en 1996 était celui escompté par les responsables britanniques de la politique de sécurité.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES PRIMAIRES

Atlantic News.

BAYLES, Alyson. "The change in European security: EU, NATO and options for future European defence arrangements in the context of the Inter-Governmental Conference". Communication à un colloque organisé par le *Peace Research Institute* sur les changements géopolitiques en Europe à Oslo, octobre 1995.

BAYLES, Alyson. "Sécurité européenne: le point de vue britannique". *Politique étrangère*, n° 1, 1995, p. 85-98.

BAYLES, Alyson. "Western European Union and contemporary European security: the British perspective", communication à un colloque marquant la fin de la présidence britannique de l'UEO, Oxford, juin 1996.

BENN, Tony. *The End of an Era. Diaries 1980-90*. Londres: Hutchinson, 1992, 628 p.

BENN, Tony. *A Future for Socialism, Agenda for the 21st Century*. Londres: Fount Paperbacks, 1991. 64 p.

BILLIERE, Peter De La. *Storm Command. A Personal Account of the Gulf War*. Londres: Harper Collins, 1992. 332 p.

BLAIR, Tony. Discours à l'hôtel Conrad de Bruxelles à l'occasion de la conférence "Labour working in Europe" le 10 janvier 1995.

Bulletins de l'Agence Europe.

CLARK, Alan. *Diaries*. Londres: Weidenfeld & Nicolson, 1993. 402 p.

CONSERVATIVE PARTY. *The Best Future for Britain*. The Conservative Manifesto 1992. Londres: Conservative Central Office, 1992. 104 p.

CONSERVATIVE PARTY. *A Strong Britain in a Strong Europe*. The Conservative Manifesto for Europe 1994. Londres: Conservative Central Office, 1994. 56 p.

CONSERVATIVE POLITICAL CENTRE. *The Common Foreign and Security Policy of the European Union*, Londres, Conservative Central Office, mai 1994. 23 p.

COOK, Robin. Discours prononcé à la conférence "Britain and Europe 1996", *News Release*, Labour Party Campaigns and Communications Directorate, 30 janvier 1995.

DAVIES, Quentin. *The United Kingdom and Europe. A Conservative View*. Londres, Conservative Group for Europe, 1996. 24 p.

Déclarations des Conseils européens.

Déclarations des sommets de l'OTAN.

Déclarations des sommets de l'UEO.

DELORS, Jacques. *L'unité d'un homme*. Entretiens avec Dominique Wolton. Paris: Editions Odile Jacob, 1994. 388 p.

Hansard. Parliamentary Debates. House of Commons. 1990-1995.

Hansard. Parliamentary Debates. House of Lords. 1990-1995.

HENDERSON, Sir Nicholas: "Britain's decline; its causes and consequences." *The Economist*, 2 juin 1979.

HESELTINE, Michael. *Where there's a Will*. Londres: Hutchinson, 1987. 302 p.

HESELTINE, Michael. *The Challenge of Europe: Can Britain Win?* Londres: Weidenfeld & Nicholson, 1989. 216 p.

HOGG, Sarah et HILL, Jonathan. *Too Close to Call: Power and Politics - John Major in No. 10*. Londres: Little, Brown & Cie, 1995. 283 p.

House of Commons Defence Select Committee. *Report on Options for Change*. HC 45, Londres: H.M.S.O., 1992.

House of Commons Defence Select Committee. *Anglo-French Defence Co-operation*. HC 91, Londres: H.M.S.O., novembre 1991.

House of Commons Defence Committee. *Defence Implications of Recent Events*. Londres: H.M.S.O., juillet 1990.

HURD, Douglas. "Our Future in Europe". Discours prononcé à Banbury (Royaume-Uni) le 20 février 1993. Londres: Conservative Political Centre, 1993.

HURD, Douglas. "Developing the Common Foreign and Security Policy". *International Affairs*, vol.70, n°3, juillet 1994, p. 421-428.

HURD, Douglas. "1996 and Beyond: Preparing for an Expanded European Union", discours prononcé à Paris le 12 janvier 1995.

KING, Tom. "Defence and Security in a Time of Change". *The RUSI Journal*, été 1990, p. 1-7.

KINNOCK, Neil. "International Security in a Changing World". *The RUSI Journal*, été 1991, p. 1-5.

KISSINGER, Henry. *Years of Upheaval*. Londres: Weidenfeld & Nicolson, 1982. 1214 p.

LABOUR PARTY. *It's time to get Britain working again*. Labour's Election Manifesto April 1992.

LABOUR PARTY. *Make Europe Work For You*. Labour's Election Manifesto for the European Elections, Juin 1994.

LAWSON, Nigel. *The View from No. 11: Memoirs of a Tory Radical*. Londres: Corgi Books (éd. de poche), 1993. 1036 p.

LIBERAL DEMOCRATS. *Meeting the European Challenge: Proposals for the 1996 Inter-Governmental Conference*. Policy Paper 19, février 1996. 22 p.

Livre blanc sur la défense 1994. Collection "Documents". Paris: Editions 10/18, 1994. 254 p.

MAJOR, John. "The Evolution of Europe". Discours devant la fondation Konrad-Adenauer prononcé le 11 mars 1991. Londres: Conservative Political Centre, 1991.

MAJOR, John. "Raise your Eyes, there is a Land beyond". *The Economist*, 25 septembre 1993, p. 23-27.

Ministry of Defence. *Statement on the Defence Estimates*, Cm 1022-1, Londres: HMSO, 1990.

Ministry of Defence. *Options for Change*. Cmnd 1559-I, Londres: HMSO, 1990.

Ministry of Defence. *Statement on the Defence Estimates*, Cm 1595, Londres: HMSO, 1991.

Ministry of Defence. *Statement on the Defence Estimates*, Cm 1981, Londres: HMSO, 1992.

Ministry of Defence. *Statement on the Defence Estimates*, Cm 2270, Londres: HMSO, 1993.

Ministry of Defence. *UK Defence Statistics*. 1993 Edition. Government Statistical Office, 1993.

Ministry of Defence. *Statement on the Defence Estimates*, Cm 2550, Londres, HMSO, 1994.

Ministry of Defence. *Statement on the Defence Estimates*, Cm 2800, Londres, HMSO, 1995.

Ministry of Defence. *Statement on the Defence Estimates*, Cm 3223, Londres, HMSO, 1996.

Ministry of Defence. *Front Line First: The Defence Costs Study*. Londres, juillet 1994.

NATO Review. 1990-1995.

NATO Handbook 1995. Bruxelles: Bureau d'information et de presse de l'OTAN, 1995. 366 p.

RIFKIND, Malcolm. "Peacekeeping or peacemaking ? Implications and Prospects". *The RUSI Journal*, vol. 138, n° 2, 1993, p. 1-6.

RIFKIND, Malcolm. "Front Line First". *The RUSI Journal*, vol. 139, n° 6, décembre 1994, p. 1-7.

THATCHER, Margaret. *The Downing Street Years*. Londres: Harper & Collins, 1993, 882 p.

THATCHER, Margaret. *The Path to Power*. Londres: Harper & Collins, 1995. 624 p.

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE. *Revue de Presse*. Bruxelles: UEO. 1990-1994

YOUNGER, George. interview dans *NATO's Sixteen Nations*, vol. 34, 1989, p. 10-19.

Presse écrite: *Financial Times*, *Le Monde*, *Libération*, *The Guardian*, *The Independent*, *The Times*, *The Spectator*, *The Times*, *The Observer*, *Jane's Defence Weekly*, *The International Herald Tribune*, *The Wall Street Journal*.

SOURCES SECONDAIRES

Sur la politique étrangère et de défense de la Grande-Bretagne

- BARKER, Elizabeth. *The British between the Superpowers 1945-50*. Londres: Macmillan, 1983. 243 p.
- BAYLIS, John (ed.) *British Defence Policy in a Changing World*. Londres: Croom Helm, 1977. 282 p.
- BAYLIS, John. *British Defence Policy: Striking the Right Balance*. Londres: Macmillan, 1989. 139 p.
- BAYLIS, John. *Anglo-American Defence Relations 1939-80*. Londres: Macmillan, 1981. 201 p.
- BELLAMY, Christopher. "Soldier of fortune: Britain's new military role". *International Affairs*, vol. 68, n° 3, juillet 1992, p. 443-450.
- BELLANY, Ian. *Reviewing Britain's Defence*. Aldershot: Dartmouth, 1994. 201 p.
- BITTLESTON, Martyn. *Cooperation or Competition? Defence Procurement Options for the 1990s*. Adelphi Paper n°250, IISS, Brassey's. Printemps 1990.
- BULMER, Simon, GEORGE, Stephen et SCOTT, Andrew. *The United Kingdom and EC Membership Evaluated*. Londres: Pinter Publishers, 1992, 262 p.
- BYRD, Peter (ed.) *British Foreign Policy under Thatcher*. Oxford: Philip Allan Publishers, 1988. 210 p.
- CHALMERS, Malcolm. *Biting the Bullet: European Defence Option for Britain*. Londres: Institute for Public Policy Research, 1992. 78 p.
- CHICHESTER, Michael et WILKINSON, John. *The Uncertain Ally: British Defence Policy 1960-90*. Aldershot: Gower Publishing Company, 1982. 234 p.
- CLARKE, Michael et SABIN, Philip (eds.) *British Defence Choices for the Twenty First Century*. Centre for Defence Studies. Londres: Brassey's, 1993. 241 p.
- COKER, Christopher. *Less Important than Opulence: the Conservatives and Defence*. Institute for European Defence and Strategic Studies. Londres: Alliance Publishers Ltd, 1988. 49 p.
- COKER, Christopher. *Who only England know: Conservatives and Foreign Policy*. Institute for European Defence and Strategic Studies. Londres: Alliance Publishers Ltd, 1990, 49 p.
- COKER, Christopher. "Britain and the New World Order: The Special Relationship in the 1990s". *International Affairs*, vol. 68, n° 3, juillet 1992, p. 407-421.

- COKER, Christopher. "The Audit of War: An Interpretation of Options for Change". *European Security Analyst*, n° 18, avril 1992, p. 1-2.
- COSGROVE, Ken. "The Odd Man Out: the United Kingdom's Semi-detached Relationship with Community Europe". *International Relations*, vol. XI, No 3, décembre 1992, p. 269-284.
- COSTEL, Eric. *Le Royaume-Uni, la France et l'arme nucléaire 1939-1993: Genèse, apogée et déclin d'une politique de puissance militaire*. Thèse de doctorat de l'université de Clermont-Ferrand, 1994.
- COWPER-COLES, Sherard. "From Defence to Security: British Policy in Transition". *Survival*, vol. 36, n° 1, printemps 1994, p. 142-161.
- CROFT, Stuart. "La question européenne dans la politique de sécurité britannique" dans *Politique Etrangère*, n° 1, 1991, p.99-115.
- CROFT, Stuart. *British Security Policy. The Thatcher Years and the End of the Cold War*. Londres: Harper Collins, 1991. 216 p.
- CROFT, Stuart. "Continuity and Change in British Thinking about Nuclear Weapons". *Political Studies*, vol. 42, n° 2, 1994, p. 228-242.
- CROFT, Stuart. "Nuclear policy". Communication au colloque "National Policy making and the European Community: National Defence and European Security Integration", Oxford University, avril 1994. 24 p.
- DEIGHTON, Anne. *The Impossible Peace: Britain, the division of Germany and the origins of the Cold War*. Oxford: Clarendon Press, 1990. 283 p.
- DICKIE, John. "Special" No More. *Anglo-American Relations: Rhetoric and Reality*. Londres: Weidenfeld & Nicolson, 1994. 276 p.
- DOCKRILL, Michael et YOUNG, John W. (eds). *British Foreign Policy 1945-56*. Londres: Macmillan, 1989. 245 p.
- DUNN, David. "UK defence planning and the new Parliament". *The RUSI Journal*, vol. 137, No. 3, 1992, p. 57-60.
- EDMONDS, Martin (ed). *The Defence Equation. British Military Systems: Policy, Planning and Performance*. Londres: Brassey's, 1986. 228 p.
- FORSTER, Anthony. *British Defence Policy in the Intergovernmental Conference on Political Union: A Case Study of Policy-making in the EC*. M.Phil Thesis. Université d'Oxford, juin 1993, (non publié).
- FORSTER, Anthony. "The United Kingdom", dans MOENS, Alexander et ANSTIS, Christopher (eds). *Disconcerted Europe. The Search for a New Security Architecture*. Oxford: Westview Press, 1994, p. 135-158.

FORSTER, Anthony. *Empowerment and Constraint: The British Negotiation of the Treaty on European Union*. Thèse de doctorat de l'université d'Oxford (D. Phil), 1995, (non publié).

FREEDMAN, Lawrence. "The Case of Westland and the Bias to Europe". *International Affairs*, vol. 63, n° 2, 1986.

FREEDMAN, Lawrence et CLARKE, Michael (eds) *Britain in the World*. Cambridge: Cambridge University Press, 1991. 164 p.

FREEDMAN, Lawrence. *Britain and Nuclear Weapons*. Londres: Macmillan for the RIIA, 1980. 141 p.

FRENCH, David. *Britain and NATO: past, present, future*. Washington: Wilson Center, 1990. 41 p.

FRENCH, David. "Have the Options Really Changed? British Defence Policy in the 20th Century". *The Journal of Strategic Studies*, vol. 15, No 1, mars 1992, p. 50-72.

GAPES, Mike. *After the Cold War: Building on the Alliances*. Londres: Fabian Society, 1990. 28 p.

GEORGE, Stephen (ed.) *Britain and the European Community. The Politics of semi-detachment*. Oxford: Clarendon Press, 1992, 208 p.

GEORGE, Stephen. *An Awkward Partner. Britain in the European Community*. 2nd edition. Oxford: Oxford University Press, 1994. 261 p.

GEORGE, Stephen. "The Approach of the British Government to the 1996 Intergovernmental Conference of the European Union". *Journal of European Public Policy*, vol. 3, n° 1, 1996.

HANLEY, David. "La politique de défense en Grande-Bretagne" dans BUFFOTOT, Patrice (dir.) *Politiques de défense: le débat politique en Europe*. Arès, novembre 1991, vol. 12, p. 81-91.

HANLEY, David. "Grande-Bretagne: Un atlantisme sans faille" dans BUFFOTOT Patrice (dir.) *La Défense en Europe*, Paris, La Documentation Française, 1995, p.83-90.

HARTLEY, Anthony. *America and Britain: Is the Relationship Still Special ?* Policy Study No. 137. Londres: Centre for Policy Studies, 1994. 37 p.

HARTLEY, Keith. *The Economics of Defence Policy*. Londres: Brassey's, 1991. 184 p.

- HASE, Karl-Heinz (von). "Britische Zurückhaltung: Zu den Schwierigkeiten Englands mit der Deutschen Einheit". *Politische Meinung*, 35 (253), décembre 1990, p. 13-18.
- HEARN, Michael. "La Grande-Bretagne et la crise du Golfe". *Studia Diplomatica*, vol. 44, n° 3, 1991, p.41-51.
- HEUSER, Beatrice. "Containing uncertainty: options for British nuclear strategy". *Review of International Studies*, No. 19, 1993, p. 245-267.
- HILL, Christopher. "United Kingdom: Sharpening contradictions" dans HILL Christopher (ed.) *The Actors in Europe's Foreign Policy*. Londres: Routledge, 1996. p. 68-89.
- HOPKINS, John et HU, Weixing (eds). *Strategic Views from the Second-Tier: The nuclear weapons policies of France, Britain and China*. New Brunswick: Transactions Publishers, 1995. 268 p.
- IONESCU, Ghita. "Turbulence in British Politics: the First Two Years of the Major Government". *Government and Opposition*, vol.29, 2, printemps 1994, p. 181-200.
- JUNOR, Penny. *The Major Enigma*. Londres: Michael Joseph, 1993. 316 p.
- KAVANAGH, Dennis et SELDON, Anthony (eds) *The Major Effect*. Londres: Macmillan, 1994. 463 p.
- LA SERRE, Françoise (de). *La Grande-Bretagne et la Communauté européenne*. Paris: Presses Universitaires de France, 1987. 222 p.
- LA SERRE, Françoise (de), LERUEZ, Jacques et WALLACE, Helen (dir.) *Les Politiques étrangères de la France et de la Grande-Bretagne depuis 1945: l'inévitable ajustement..* Paris: Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1990. 291 p.
- LA SERRE, Françoise (de). "Comment être à la fois britannique et européen ?". *Politique Etrangère*, n°1, 1993, p. 55-61.
- LA SERRE, Françoise (de) et WALLACE, Helen. "Les relations franco-britanniques dans l'Europe de l'après-guerre froide". *Les Etudes du CERI*, n° 1, avril 1995. 27 p.
- LA SERRE, Françoise (de) et WALLACE, Helen. Entretien au journal *Le Monde*, 31 octobre 1995.
- LEIFER, Michael (ed.) *Constraints and Adjustments in British Foreign Policy*. Acton Society Studies. Londres: George Allen & Unwin, 1972. 208 p.
- LERUEZ, Jacques. *Le Phénomène Thatcher*. Bruxelles: Editions Complexe, 1991. 336 p.

LERUEZ, Jacques (dir.) *La Grande-Bretagne à la fin du XXème siècle*. Notes et Etudes documentaires n° 4997. Paris: La Documentation Française, 1994. 160 p.

McINNES, Colin. *The British Army and NATO's Rapid Reaction Corps*. London Defence Studies No. 15. Londres: Brassey's for The Centre for Defence Studies, 1993. 46 p.

MANDERSON-JONES, R.B. *The Special Relationship: Anglo-American Relations and Western European Unity 1947-56*. The London School of Economics and Political Science. Londres: Weidenfeld and Nicolson, 1972. 134 p.

MARX, Roland. *La Grande-Bretagne depuis 1945*. Paris: Armand Colin, 1990. 175 p.

MARX, Roland. *Histoire de la Grande-Bretagne*. Paris: Armand Colin/Masson, 2ème édition, 1996. 383 p.

MOUGEL, François-Charles. *Histoire du Royaume-Uni au XXème siècle*. Thémis. Paris: Presses Universitaires de France, 1996. 592 p.

OVENDALE, Ritchie (ed.) *The Foreign Policy of the British Labour Governments, 1945-51*. Leicester University Press, 1984. 180 p.

POOLE, John. *Independence and Interdependence: A Reader on British Nuclear Weapons Policy*. Londres: Brassey's, 1990.

PORTER, Bernard. *Britain, Europe and the World 1850-1986: Delusions of Grandeur*. Londres: Unwin Hyman, 2ème édition, 1983. 148 p.

QUINLAN, Michael. "The British approach to defence after the Cold war". Conférence à la Deutsch-Englische Gesellschaft, octobre 1994. (non publié).

QUINLAN, Michael. "Defence Planning in the post-Cold war era". conférence au Manchester University Defence Dining Club, 24 novembre 1994. (non publié).

RADICE, Giles. *Offshore: Britain and the European Idea*. Londres: Tauris, 1992. 212 p.

RICHARDSON, Louise. "British State Strategies after the Cold War" in KEOHANE, Robert, NYE, Joseph et HOFFMANN, Stanley (eds.) *After the Cold War: International Institutions and State Strategies in Europe 1989-91*. Cambridge: Harvard University Press, 1993, p. 148-169.

REYNOLDS, David. "A 'special relationship'? America, Britain and the international order since the second World War". *International Affairs*, vol. 62, n°1, hiver 1985-86, p. 8-20.

REYNOLDS, David. *Britannia Overruled: British Policy & World Power in the 20th Century*. Harlow: Longman, 1991. 310 p.

ROPER, John (ed.) *The Future of British Defence Policy*. National Institute of Economic and Social Research, Policy Studies Institute & Royal Institute of International Affairs: Joint Studies in Public Policy. Hants: Gower Publishing Company, 1985. 194 p.

SABIN, Philip. *British Strategic Priorities in the 1990s*. Adelphi Paper No. 254. Londres: Brassey's for the IISS, hiver 1990. 65 p.

SABIN, Philip. "British Defence Choices Beyond 'Options for Change'". *International Affairs*, vol. 69, n° 2, avril 1993, p. 267-288.

SANDERS, David. *Losing an Empire, Finding a Role: British Foreign Policy since 1945*. Londres: Macmillan, 1990. 294 p.

SCHNAPPER, Pauline. "Que peut-on attendre de la Grande-Bretagne en 1996 ?", *Commentaire*, n° 72, hiver 1995-96, p. 785-790.

SERGEANT, Jean-Claude. *La Grande-Bretagne de Madame Thatcher*. Paris: Presses Universitaires de France, 1994. 266 p.

SERGEANT, Jean-Claude. "Un nouveau pont franco-britannique". *Revue des Deux Mondes*, janvier 1996, p. 57-70.

SHARP, Jane. *Bankrupt in the Balkans: British Policy in Bosnia*. Institute for Public Policy Research, 1993. 26 p.

SMITH, Geoffrey. "Britain in the new Europe". *Foreign Affairs*, vol. 71, n° 4, automne 1992, p. 155-170.

TAYLOR, Trevor. "A British Perspective" dans BRENNER, Michael (ed.) *Multilateralism and Western Strategy*. Londres: Macmillan, 1995, p. 77-97.

TAYLOR, Trevor. "La position de la Grande-Bretagne" dans BOYER, Yves (dir.) *Les Européens face aux défis d'une politique de sécurité commune*. Les Cahiers du CREST, n° 7, juin 1992. p. 27-54.

TUGENDHAT, Christopher et WALLACE, William. *Options for British Foreign Policy in the 1990s*. Londres: Royal Institute of International Affairs, Routledge, 1988. 125 p.

WALLACE, Helen. "Britain out on a limb ?". *Political Quarterly*, n° 1, 1995, p. 44-58.

WALLACE, Helen. "L'approche britannique de la CIG de 1996". *Politique étrangère*, n° 1, printemps 1996, p. 49-59.

WALLACE, William. "Foreign policy and national identity in the United Kingdom". *International Affairs*, vol. 67, n°1, janvier 1991, p. 65-80.

WALLACE, William. "British Foreign Policy after the Cold War". *International Affairs*, vol. 68, n°3, juillet 1992: p. 423-442.

WARE, Richard. *Redefining British Foreign and Defence Policy*. House of Commons Library Research Paper 94/26. 10 février 1994. 25 p.

WARNER, Geoffrey. "The Anglo-American Special Relationship" in KAPLAN L., RUBIN M. & YOUNG R. (eds). *NATO after Forty Years*. Wilmington: Scholarly Resources, 1990, p. 33-54.

WILLIAMS, Shirley. "A way forward for Britain in Europe". *Political Quarterly*, n° 1, 1995, p. 5-22.

Sur la sécurité européenne

JASMUS, R., KUGLER, K. et LARRABEE, F.S. "Building a new NATO". *Foreign Affairs*, vol. 72, n°4, septembre-octobre 1993, p. 28-40.

BAILES, Alyson. "NATO: Towards a New Synthesis". *Survival*, vol.38, n° 3, automne 1996, p. 27-40.

BERTRAM, Christoph. "Quel avenir pour l'OTAN ?" *Politique Etrangère*, n° 1, 1995, p. 147-158.

BLIN, Maurice. "Le Partenariat pour la Paix et au-delà". *Relations Internationales et Stratégiques*, n° 15, automne 1994, p. 7-13.

BOYER, Yves, LELLOUCHE, Pierre et ROPER, John (dir.) *Pour une nouvelle entente cordiale: La relance de l'alliance franco-britannique en matière de sécurité*. IFRI et RIIA. Paris: Masson, 1988. 219 p.

BOYER, Yves. "Avenir de l'Alliance atlantique et système européen de sécurité". *Relations Internationales et Stratégiques*, n° 3, 1991

BOYER, Yves (dir.) *Les Européens face aux défis d'une politique de sécurité commune*. Les Cahiers du CREST, juin 1992. 213 p.

BOZO, Frédéric. "Sécurité et insécurité en Europe". *Politique Etrangère*, 2/1993.

BOZO, Frédéric. *La France et l'OTAN. De la guerre froide au nouvel ordre européen*. Paris: Masson, 1991. 208 p.

BRZEZINSKI, Zbigniew. "The Cold War and its aftermath". *Foreign Affairs*, vol. 71, n° 4, 1992. p. 31-49.

BUZAN, Barry *et alii.* *The European Security Order Recast: Scenarios for the Post-Cold War Era*. The Centre for Peace and Conflict Research, University of Copenhaguen. Londres: Pinter Publishers, 1990. 260 p.

CAHEN, Alfred. *The Western European Union and NATO: Building a European Defence Identity within the Context of Atlantic Solidarity*. Brassey's Atlantic Commentaries No.2. Londres: Brassey's, 1989, 68 p.

CLARKE, Jonathan. "Replacing NATO". *Foreign Policy*, n° 93, hiver 1993-94, p. 22-40.

CLARKE, Michael et HAGUE, Rod (eds.) *European Defence Co-operation: America, Britain and NATO*. Manchester: Manchester University Press, 1990. 166 p.

DANNREUTHER, Roland. *The Gulf Conflict: A Political and Strategic Analysis*. Adelphi Paper 264. Londres: Brassey's for the IISS, hiver 1991-92. 88 p.

DANSPECKGRUBER, Wolfgang (ed.) *Emerging Dimensions of European Security Policy*. Oxford: Westview Press, 1991. 316 p.

DORMAN, Andrew M. et TREACHER, Adrian. *European Security. An Introduction to Security Issues in Post-Cold War Europe*. Hants: Dartmouth Ltd, 1995. 187 p.

DUKE, Simon. *The New European Security Disorder*. St Antony's/Macmillan Series. Londres: Macmillan, 1994. 432 p.

DUMOULIN, André. "L'OTAN face à la redéfinition des relations transatlantiques" dans *Mémento défense-désarmement 1992*. Dossiers du GRIP n°168-171, avril-juillet 1992, Bruxelles.

DUMOULIN, André. "L'UEO et la politique européenne de défense". *Problèmes politiques et sociaux*, n° 754, La Documentation française, septembre 1995

FLORENT, Valérie et TERTRAIS, Bruno. "Les organisations européennes de sécurité sont-elles efficaces ?". *Relations Internationales et Stratégiques*. n° 14, été 1994, p. 175-186.

FOSTER, Edward. "The Franco-German Corps: a 'theological' debate ?" *RUSI Journal*, août 1992, p. 63-67.

FREEDMAN, Lawrence et KARSH, Efraim. *The Gulf Conflict 1990-1991*. Londres: Faber & Faber, 1993. 442 p.

FREEDMAN, Lawrence (ed.) *Military Intervention in European Conflicts*. The Political Quaterly. Oxford: Blackwell's Publishers, 1994. 190 p.

- GARRITY, Patrick et MAARANEN, Steven (eds). *Nuclear Weapons in the Changing World*. New York: Plenum Press, 1992. 261 p.
- GEBHARD, Paul R.S. *The United States and European Security*. Adelphi Paper 286. Londres: Brassey's for the IISS, février 1994. 86 p.
- GNESOTTO, Nicole. "Défense européenne: pourquoi pas les Douze?". *Politique Etrangère*, n°4, 1992, p. 878-886.
- GNESOTTO, Nicole et ROPER, John (dir.) *L'Europe occidentale et le Golfe*. Paris: Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union de l'Europe Occidentale, 1992. 204 p.
- GNESOTTO, Nicole. "Leçons de Yougoslavie". *Cahiers de Chaillot*, n° 14, mars 1994. 44 p.
- GNESOTTO, Nicole. "1996 et la défense commune: encore une occasion manquée ?" *Politique Etrangère*, n° 1, printemps 1995, p. 135-145.
- GNESOTTO, Nicole. "La défense européenne au carrefour de la Bosnie et de la CIG". *Politique Etrangère*, n° 1, printemps 1996, p. 113-124.
- GUEHENNO, Jean-Marie. "Sécurité européenne: l'impossible statu quo". *Politique Etrangère*, n° 1, 1995, p. 25-31.
- HARRIS, Owen. "The Collapse of 'the West'" dans *Foreign Affairs*, vol. 72, n°4, septembre-octobre 1993, p. 41-53.
- HASSNER, Pierre. "Communism: A Coroner's Inquest". *Journal of Democracy*. vol.1, n°4, automne 1990, p. 3-6.
- HEISBOURG, François. "La politique de défense à l'aube d'un nouveau mandat présidentiel". *Politique Etrangère*, n° 1, 1995, p. 73-83.
- HOGAN, Michael (ed.) *The End of the Cold War: its Meaning and Implications*. Cambridge: Cambridge University Press, 1992. 268 p.
- HONIG, Jan Willem. *NATO: An Institution under Threat ?* Institute for East-West Security Studies. Occasional Paper Series, No. 22, 1991.
- HYDE-PRICE, Adrian. *European Security beyond the Cold War: Four Scenarios for the Year 2010*. Londres: The Royal Institute of International Affairs, 1991. 262 p.
- JOPP, Mathias. *The Strategic Implications of European Integration*. Adelphi Paper No 290. Londres: IISS/Brassey's, juillet 1994. 73 p.
- KAISER, Karl et ROPER, John (eds). *British-German Defence Co-operation*. Londres: Jane's for the RIIA and Forschungsinstitut der Deutschen Gesellschaft für auswärtige Politik, 1988. 299 p.

KAPLAN, Lawrence, PAPACOSMA, Victor, RUBIN, Mark, YOUNG, Ruth (eds). *Nato after Forty Years*. Wilmington: Scholarly Resources, 1990, 278 p.

KEOHANE, Robert, NYE, Joseph et HOFFMANN, Stanley (eds). *After the Cold War: International Institutions and State Strategies in Europe, 1989-1991*. Cambridge: Harvard University Press, 1993. 404 p.

KIRKPATRICK, Jeane. "Beyond the Cold War". *Foreign Affairs*, vol. 69, n°1, 1990, p. 1-16.

LAIRD, Robin. *The Europeanization of the Alliance*. Oxford: Westview Press, 1991. 141 p.

LELLOUCHE, Pierre. *L'Europe et sa sécurité: bilan et avenir de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union européenne*. Rapport d'information de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, n° 1294. Assemblée Nationale, 31 mai 1994. 151 p.

McINNIS, Colin (ed.) *Security and Strategy in the new Europe*. Londres: Routledge, 1992. 239 p.

McKENZIE, Gen. Jeremy. "The A.C.E. Rapid Reaction Corps - Making it work" dans *The RUSI Journal*, vol. 138, n° 1, 1993, p. 1-6.

MARTIN, Laurence et ROPER, John (dir.) *Vers une politique de défense commune*. Paris: Institut d'Etudes de Sécurité de l'UEO, 1995. 121 p.

MENON, Anand, FORSTER, Anthony et WALLACE, William. "A common European defence ?" *Survival*, vol. 34, n° 3, automne 1992, p. 98-118.

MENON, Anand. *The Ambivalent Ally. France, NATO, and the Limits of Independence 1981-92*. Thèse de doctorat de l'université d'Oxford (D.Phil), juin 1993.

MENON, Anand. "Continuing Politics by Other Means: Defence Policy in the French Fifth Republic". *West European Politics*, vol. 17, n°4, octobre 1994. p. 74-96.

MENON, Anand. "From Independence to Cooperation: France, NATO and European Security". *International Affairs*, vol. 71, n°1, janvier 1995. p. 19-34.

MOENS, Alexander et ANSTIS, Christopher (eds). *Disconcerted Europe. The Search for a New Security Architecture*. Oxford: Westview Press, 1994. 248 p.

NAHOUM-GRAPPE, Véronique (dir.). *Vukovar, Sarajevo, La guerre en ex-Yougoslavie*. Paris: Editions Esprit, 1993.

PAC, Henri. *Défense et Sécurité européenne*. Paris: Eyrolles Université, 1991. 145 p.

PETERSON, John. "Europe and America in the Clinton Era" dans *Journal of Common Market Studies*, vol. 32, No. 3, septembre 1994, p. 411-426.

PICK, Otto (ed.). *The Cold War Legacy in Europe*. Londres: Pinter, 1992. 146 p.

QUINLAN, Michael. "The future of nuclear weapons: policy for Western possessors". *International Affairs*, No. 69, juillet 1993, p. 485-496.

REMACLE, Eric. "L'UEO et l'OTAN dans le conflit de l'ex-Yougoslavie". *Le Trimestre du Monde*, n° 24, 4ème trimestre 1993, p. 153-165.

REMACLE, Eric. *L'UEO européenne ou atlantique ?* Les Dossiers du GRIP, n° 183, juillet 1993.

ROPER, John et GANTZ, Nanette (dir.) *Vers un nouveau partenariat: Les relations Europe/Etats-Unis dans l'après-guerre froide*. Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union de l'Europe Occidentale, 1993. 258 p.

ROPER, John. "Collective security and collective defence organizations". Conférence à l'université Saint Andrews, 4-5 mai 1995. 9 p. (non publié)

SCHLÖR, Wolfgang. *German Security policy*. Adelphi Paper 277. Londres: Brassey's for the IISS, juin 1993. 83 p.

SHARP, Jane (ed.). *Europe After an American Withdrawal*. SIPRI. Oxford University Press, 1990. 486 p.

SHEA, Jamie. *NATO 2000. A Political Agenda for a Political Alliance*. Brassey's Atlantic Commentaries No 3. Londres: Brassey's, 1991. 59 p.

STEIN, George. "The Euro-Corps and future European security architecture". *European Security*, vol. 2, n° 2, été 1993, p. 200-226.

TAYLOR, Trevor. *NATO and Central Europe: Problems and Opportunities in a New Relationship*. RIIA Discussion Papers No 39. Londres: Royal Institute of International Affairs, 1992. 38 p.

TAYLOR, Trevor. "West European Security and Defence Cooperation: Maastricht and Beyond". *International Affairs*, vol.70, 1, janvier 1994.

TAYLOR, Trevor (ed.) *Reshaping European Defence*. Royal Institute of International Affairs: International Security Programme, 1994. 120 p.

The Economist.. "The Future of NATO: A new kind of alliance ?", 1er juin 1996, p. 21-23.

TUCKER, Robert. "1989 and all that". *Foreign Affairs*, vol. 69, n°4, 1990. p. 93-114.

ULLMAN, Richard. *Securing Europe*. Twickenham: Adamantine Press Ltd, 1991. 153 p.

Varii Auctores. European Security after the Cold War. Conference Papers. Adelphi Papers 284-285. Londres: Brassey's for the IISS, janvier et février 1994. 104 p. et 96 p.

WALKER, Martin. *The Cold War and the Making of the Modern World*. Londres: Fourth Estate, 1993. 358 p.

WESTON, John. "NATO: the Euro-Atlantic alliance". *The RUSI Journal*, vol. 138, No. 2, 1993.

WILLMAN, Helmut. "The European Corps - political dimension and military aims". *RUSI Journal*, août 1994, p. 28-33.

WÖRNER, Manfred. "Le nouveau visage de l'OTAN". *Politique Internationale*, n° 64, été 1994, p. 23-31.

ZADRA, Roberto. *L'intégration européenne et la dissuasion nucléaire après la guerre froide*. Les cahiers de Chaillot, novembre 1992. 38 p.